Niveau(x) d'enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8370984
Centre d'intérêt: 130

Laroche, Léo.

Le fonctionnement général de l'école primaire, édition 1979-1980 : quelques résultats d'ensemble / Léo Laroche. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des politiques et plans, 1980.
131 p. ; 28 cm.

En tête du titre: Evaluation institutionnelle.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Ecole *Analyse institutionnelle *Evaluation de l'établissement *Qualité de l'éducation *Questionnaire *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Fonctionnement de l'établissement

---

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école, mis au point et expérimenté par la Direction des politiques et plans, a été proposé aux commissions scolaires, au cours de l'année 1979-1980, en vue de leur permettre de réaliser volontairement une évaluation institutionnelle, quant au fonctionnement de l'école et au niveau de qualité des services dispensés. Le présent rapport fournit un certain nombre de résultats d'ensemble tirés des données contenues dans les questionnaires remplis par les écoles primaires ayant utilisé cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980.

En tout, 80 écoles, soit 74 publiques et six privées, ont rempli le questionnaire. En général, l'administration du questionnaire s'est déroulée ainsi: 1. l'organisme scolaire reçoit de l'information sur la procédure; 2. l'école remplit le questionnaire suivant les modalités qui lui conviennent; 3. la Direction des politiques et plans traite les réponses fournies par les écoles; 4. du personnel de l'école est rencontré par une personne du Ministère afin d'expliquer les sommaires de résultats.

Certains points semblent soulever une insatisfaction générale chez les répondants. C'est le cas en ce qui concerne les réseaux de communication et l'information diffusée à l'école; c'est aussi le cas en ce qui concerne la faiblesse des ressources humaines, matérielles et techniques mises à la disposition de l'école. Les procédures d'évaluation en usage au primaire sont également jugées insatisfaisantes par les répondants.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8370985, 8370986
Auteur de l'analyse: jr

E D U Q 8370984

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et plans

EVALUATION INSTITUTIONNELLE

Le fonctionnement général de l'école primaire (édition 1979-1980)

Quelques résultats d'ensemble

Léo Laroche
Août 1980

TABLE DES MATIERES

I- Les écoles utilisatrices de la procédure 3

II- Données rapportées sur la base des dimensions 10

A- Scores moyens 12

B- Signification statistique des scores moyens 16

C- Fréquences des scores 19

D- Conclusions 22

III- Données rapportées sur la base des énoncés 24

A- Scores moyens 25

B- Signification statistique des scores moyens 30

C- Conclusions 34

Conclusions 35

Annexes 39

A- identification des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P. dans le cadre de l'évaluation institutionnelle 41

B- identification des écoles primaires ayant utilisé la procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980 49

C- description des dimensions 65

D- compilation des résultats aux énoncés 73

E- les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score moyen de l'ensemble des énoncés 117

F- répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles 129

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, plus de quatre-vingts écoles primaires ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école. Cette procédure avait été expérimentée en 1978-1979 auprès de 22 écoles primaires.

Suite à la présentation en mai 1979 de cette forme d'évaluation à un congrès provincial s'adressant aux directions d'école, le milieu scolaire s'est informé sur l'évaluation institutionnelle. Le personnel des Directions régionales du ministère rattaché au dossier sur l'évaluation pédagogique a diffusé de l'information sur cette procédure; certaines Directions régionales ont de plus expérimenté le soutien ministériel nécessaire à la bonne marche de ce mécanisme.

L'administration du questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire s'est ainsi déroulée dans la plupart des cas:

a) L'organisme scolaire reçoit de l'information sur la procédure. Une pochette d'information sur le mécanisme était disponible. Cette information était ordinairement diffusée par la Direction régionale.

b) L'école remplit le questionnaire suivant les modalités lui convenant. Le questionnaire rempli est expédié au ministère pour compilation.

c) La Direction des Politiques et Plans traite les réponses fournies par les écoles. Il est

à noter que ces compilations se font manuellement dans le but de diminuer les délais de transmission de résultats aux écoles utilisatrices.

d) Dans la mesure du possible, du personnel de l'école est rencontré par une personne du ministère afin d'expliquer les sommaires de résultats. C'est ainsi que du personnel de la Direction des Politiques et Plans a participé à quarante de ces rencontres (l'annexe "A" présente la liste des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P.); les Directions régionales pour leur part ont planifié des rencontres avec des écoles de leur territoire.

Le présent rapport fournit un certain nombre de résultats d'ensemble tirés des données contenues dans les questionnaires remplis par les écoles primaires ayant utilisé cette procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980. Ces résultats ont été regroupés dans trois chapitres: le premier décrit le type d'écoles primaires visées par cette opération; le second examine les résultats obtenus par l'ensemble des écoles aux dimensions prévues dans la procédure; enfin, le dernier chapitre présente des résultats d'ensemble aux énoncés contenus dans le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire.

I

Les écoles utilisatrices de la procédure

Au cours de l'année scolaire 1979-1980, plus de quatre-vingts écoles primaires (1) ont utilisé le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école (l'annexe "B" fournit la liste de ces écoles); certaines ont administré cette procédure d'évaluation plus d'une fois au cours de l'année.

Si l'on considère le tableau I sur la répartition géographique des écoles, l'on constate que plus de 50% des écoles se retrouvent dans deux régions administratives, c'est-à-dire la région 03 (Québec) et la région 6,2 (Longueuil). Par ailleurs, vingt-six commissions scolaires ont été touchées en totalité ou en partie par cette procédure. Remarquons enfin, que six écoles privées ont utilisé en 1979-1980 ce questionnaire d'évaluation.

Le tableau suivant indique la clientèle scolaire comprise dans les écoles ayant utilisé la procédure. Par rapport au 25,259 élèves constituant cette clientèle, 13% est inscrit au préscolaire, 77,8% au primaire et 9,2% appartient à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Cette répartition de la clientèle

---

(1) Quelques écoles ne sont pas comprises dans le relevé de ce chapitre parce qu'elles ont fait parvenir leur questionnaire après le 15 juillet.

Tableau I

Répartition géographique des écoles
ayant utilisé la procédure en 1979-1980

Nombre d'écoles par région / catégories d'écoles	01	02	03	04	05	61	62	63	07	08	09	Total
écoles publiques (nombre de commissions scolaires)	3 (3)	2 (1)	20 (3)	7 (3)	1 (1)	2 (1)	25 (6)	5 (4)	1 (1)	3 (1)	5 (2)	74 (26)
écoles privées	0	0	1	1	0	0	3	1	0	0	0	6
Total	3	2	21	8	1	2	28	6	1	3	5	80

Tableau II

Clientèle scolaire comprise dans les écoles
ayant utilisé la procédure en 1979-1980

nombre d'élèves / type d'écoles	Maternelle *	Primaire	EDAA **	Total
écoles publiques	3, 245	18, 291	2, 333	23, 869
écoles privées	23	1, 367	---	1, 390
Total	3, 268	19, 658	2, 333	25, 259

* comprend aussi la clientèle inscrite en pré-maternelle

** EDAA : enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Source : année scolaire 1979-180: exploitation des "sommaires de l'école au 30 septembre 1979"

scolaire des écoles concernées par l'évaluation institutionnelle au cours de l'année scolaire 1979-1980 est semblable à celle observée pour l'ensemble du Québec. Voici d'ailleurs la clientèle provinciale en 1979-1980 (1):

Catégories	Nombre	%
préscolaire	89, 455	13,5
primaire	508, 574	77,1
EDAA	61, 880	9,4
Ensemble	659, 909	100,0

(1) DUFOUR, Richard, Inscription aux cours réguliers à temps complet dans les écoles des réseaux public et privé du Québec, D.E.E.D., Service de la Démocratie scolaire, 10 juin 1980.

Le tableau III fournit la répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille; de son côté, le tableau IV présente cette répartition pour l'ensemble des écoles primaires du Québec. Alors que pour l'ensemble du réseau d'enseignement, 53,8% des écoles primaires accueillaient chacune en 1979-1980 225 élèves ou moins, seulement 23,8% des écoles ayant utilisé la procédure d'évaluation institutionnelle avaient une clientèle scolaire comparable. Ainsi, ce mécanisme d'évaluation a été utilisé en général par les écoles primaires de taille plutôt grande, c'est-à-dire par celles ayant des ressources d'encadrement plus grandes (direction, secrétariat). Si l'on veut qu'une telle forme d'évaluation soit utilisable par l'ensemble des organismes d'enseignement primaire - tant par les petites que par les écoles de taille moyenne -, il importe de ne pas alourdir la procédure.

Environ 3% des écoles primaires du Québec (ces écoles regroupent près de 4% de la clientèle étudiante) ont été touchées par la procédure d'évaluation institutionnelle au cours de l'année scolaire 1979-1980.

Tableau III

Répartition des écoles ayant utilisé la procédure en 1979-1980 selon leur taille

Nombre d'élèves par école	Nombre d'écoles	%
moins de 113	6	7,5
entre 113 et 137	0	0,0
entre 138 et 162	1	1,2
entre 163 et 187	1	1,2
entre 188 et 225	11	13,9
entre 226 et 499	51	63,9
plus de 499	10	12,5
Total	80	100,0

Tableau IV

Populations scolaires selon la dimension des écoles (année scolaire 1979-1980) (1)

Nombre d'élèves par école	Nombre d'écoles	%
moins de 113	697	26,9
entre 113 et 137	164	6,3
entre 138 et 162	167	6,5
entre 163 et 187	147	5,7
entre 188 et 225	217	8,4
entre 226 et 499	1, 121	43,3
plus de 499	76	2,9
Total	2, 589	100,0

(1) Défense des crédits, juin 1980 (source: sommaire de l'école au 30 septembre 1979)

II

Données rapportées sur la base des dimensions

Les réponses au questionnaire fournies par les écoles utilisatrices de la procédure ont été compilées et les résultats leur ont été présentés selon un modèle d'analyse de l'information basé sur les phases suivantes de gestion: a) la planification des activités, b) la programmation des ressources, c) l'exécution des activités et d) l'évaluation des réalisations. Le modèle retenu d'analyse des résultats comprend un certain nombre de dimensions, c'est-à-dire des regroupements d'énoncés examinant chacun un aspect du fonctionnement d'une école. Ces dimensions peuvent se rattacher à l'un ou l'autre thème suivant:

- la préparation des activités,
- les ressources disponibles,
- l'exécution des activités,
- la réalisation des objectifs.

Cette partie du rapport présente des résultats obtenus par les écoles aux dimensions prévues dans le modèle d'analyse de l'information. La page suivante fournit la liste de ces dimensions; le lecteur pourra consulter l'annexe "C" s'il désire avoir une courte description de ces dimensions.

Les dimensions

A- La préparation des activités

1 - le contexte socio-économique
2 - la planification et les parents
3 - la planification et les élèves
4 - la réglementation
5 - les études et l'expertise
6 - la planification et le personnel

B- Les ressources disponibles

7 - les ressources humaines
8 - les ressources matérielles
9 - les ressources techniques

C- L'exécution des activités

10- la pédagogie
11- l'évaluation des élèves
12- les pratiques administratives
13- les réseaux de communication
14- l'observation de la réglementation

D- La réalisation des objectifs

15- le développement cognitif
16- le développement affectif
17- le développement social
18- le développement moral et religieux
19- le développement esthétique
20- le développement physique
21- le fonctionnement administratif
22- l'information diffusée
23- l'entretien des ressources matérielles

A- Scores moyens

Chaque école, suite à l'administration de la procédure, a reçu un sommaire de résultats fournissant en regard de chacune des dimensions prévues un score sur 100. La compilation de l'ensemble de ces scores obtenus par les écoles aux dimensions a permis de calculer un score moyen sur 100 de même que l'écart-type pour chacune des dimensions prévues. Le tableau de la page suivante présente ces statistiques; à noter que le score moyen pour l'ensemble des dimensions (62,7) a été calculé à partir des scores moyens de chacune des écoles.

Ainsi, dix dimensions obtiennent un score moyen supérieur au score de l'ensemble des écoles (62,7); il s'agit des dimensions suivantes:

- l'observation de la réglementation (14)	79,3
- la réglementation (4)	76,5
- la planification et les parents (2)	72,9
- l'entretien des ressources matérielles (23)	69,8
- le développement moral et religieux (18)	68,0
- le développement affectif (16)	67,8
- la pédagogie (10)	66,3
- les pratiques administratives (12)	65,4
- le développement physique (20)	63,1
- la planification et les élèves (3)	63,0

Tableau V

Résultats d'ensemble aux dimensions

Dimensions	score moyen sur 100	écart-type
1 - Le contexte socio-économique	57,20	12,43
2 - La planification et les parents	72,90	15,37
3 - La planification et les élèves	63,00	12,22
4 - La réglementation	76,50	9,68
5 - Les études et l'expertise	55,30	10,83
6 - La planification et le personnel	61,80	14,62
7 - Les ressources humaines	51,76	26,20
8 - Les ressources matérielles	60,21	13,72
9 - Les ressources techniques	47,12	23,22
10- La pédagogie	66,30	11,17
11- L'évaluation des élèves	58,50	13,10
12- Les pratiques administratives	65,38	9,21
13- Les réseaux de communication	60,61	8,37
14- L'observation de la réglementation	79,33	14,08
15- Le développement cognitif	59,28	12,62
16- Le développement affectif	67,78	11,49
17- Le développement social	59,67	13,64
18- Le développement moral et religieux	68,03	14,88
19- Le développement esthétique	57,43	15,84
20- Le développement physique	63,06	17,23
21- Le fonctionnement administratif	62,10	10,83
22- Le développement social	58,78	11,01
23- L'entretien des ressources matérielles	69,85	14,50
Ensemble	62,71	8,32

Parmi ces dimensions, trois concernent le développement des élèves; le personnel des écoles primaires concernées par cette opération d'évaluation semble plutôt satisfait du degré de développement de l'ensemble de leur clientèle scolaire en regard des aspects suivants: le développement moral et religieux, le développement affectif et le développement physique. D'un autre côté, les répondants jugent satisfaisantes la pédagogie et les pratiques administratives ayant cours dans leur école. Lors de la planification des activités, les écoles semblent prendre en considération et les parents et les élèves.

Le score moyen pour l'ensemble des écoles (62,7) permet d'énumérer les dimensions considérées comme plus faibles par les écoles; il s'agit de celles-ci:

. le fonctionnement administratif (21)	62,1
. la planification et le personnel (6)	61,8
. les réseaux de communication (13)	60,6
. les ressources matérielles (8)	60,2
. le développement social (17)	59,7
. le développement cognitif (15)	59,3
. l'information diffusée (22)	58,8
. l'évaluation des élèves (11)	58,5
. le développement esthétique (19)	57,4
. le contexte socio-économique (1)	57,2
. les études et l'expertise (5)	55,3
. les ressources humaines (7)	51,8
. les ressources techniques (9)	47,1

Comme nous le notions plus haut, les répondants se disent satisfaits de l'atteinte par les élèves des objectifs de formation en regard de trois dimensions faisant état du développement des élèves. Par contre, trois dimensions portant sur le développement des élèves sont considérées par l'ensemble des écoles primaires comme plutôt faibles; il s'agit du développement social, cognitif et esthétique.

D'un autre côté, les écoles primaires semblent peu satisfaites des ressources mises à leur disposition, puisque les trois dimensions rattachées à ce thème obtiennent des scores moyens sur 100 en-dessous du score d'ensemble 62,7. Les deux dimensions reliées à la communication (les réseaux de communication et l'information diffusée) sont aussi considérées par les écoles comme plutôt faibles.

Si la dimension sur la pédagogie a un score moyen au-dessus du score d'ensemble, la dimension analysant les procédures d'évaluation des élèves est classée par les écoles comme plutôt faible.

Enfin, deux dimensions appartenant au thème de la préparation des activités se retrouvent parmi les plus faibles: il s'agit de la dimension reliée à la connaissance du contexte socio-économique et de celle considérant les études et l'expertise.

Les écarts-types rattachés au score moyen sur 100 des dimensions sont assez élevés indiquant que

les écoles primaires ayant utilisé la procédure d'évaluation institutionnelle au cours de l'année scolaire 1979-1980 sont assez différentes les unes des autres principalement sur certaines dimensions. C'est ainsi que la dimension considérant les ressources humaines se retrouve au vingt-deuxième rang avec un score moyen de 51,8; par contre, son écart-type de 26,2 indique une variété de situations pour cet objet d'analyse. Il en est de même pour la dimension sur les ressources techniques. Il serait possible d'analyser chacun des scores moyens aux dimensions en y considérant les écarts-types.

B- Signification statistique des scores moyens

La section précédente a considéré les scores moyens des dimensions par rapport au score de l'ensemble des écoles (62,7), créant ainsi deux classes de dimensions: celles qui ont un score moyen au-dessus de 62,7 et celles ayant un score en-dessous de ce seuil de 62,7. Dans le but de créer un troisième groupe de dimensions indiquant celles dont les scores moyens ne se différencient pas statistiquement du score d'ensemble 62,7, un test de signification de la différence entre deux moyennes a été fait. (1)

---

(1) La formule suivante a été utilisée:

$$Z = \frac{M_1 - M_2}{\sqrt{\frac{s_1^2}{N_1 - 1} + \frac{s_2^2}{N_2 - 1}}}$$

M_1 : score moyen de la dimension
M_2 : score moyen de l'ensemble
s_1 : écart-type de la dimension
s_2 : écart-type de l'ensemble
N_1 : nombre d'écoles
N_2 : nombre d'écoles

Si la valeur obtenue est égale ou supérieure à 2,58, la différence entre le score moyen de la dimension considérée et le score moyen de l'ensemble des écoles (62,7) est statistiquement significative (seuil: $p = 0,01$). Le tableau suivant reproduit les résultats aux dimensions en y ajoutant la valeur obtenue au test de signification de la différence entre le score moyen et le score de l'ensemble des écoles.

Les résultats obtenus à ce test permettent de constater que treize dimensions ont des scores moyens statistiquement différents du score d'ensemble (62,7), les dix autres ayant des scores se rapprochant davantage du score de l'ensemble des écoles (62,7). Les six dimensions suivantes ont des scores moyens statistiquement supérieurs au score de l'ensemble des écoles:

- o l'observation de la réglementation
- o la réglementation
- o la planification et les parents
- o l'entretien des ressources matérielles
- o le développement moral et religieux
- o le développement affectif

D'un autre côté, sept dimensions ont des scores moyens statistiquement plus faibles que le score d'ensemble 62,7:

- o l'information diffusée
- o l'évaluation des élèves
- o le développement esthétique
- o le contexte socio-économique
- o les études et l'expertise
- o les ressources humaines
- o les ressources techniques

Tableau VI

Résultats aux dimensions

Les dimensions / statistiques	score moyen	écart-type	signification de la moyenne
L'observation de la réglementation (14)	79,33	14,08	9, 533
La réglementation (4)	76,50	9,68	10, 135
La planification et les parents (2)	72,90	15,37	5, 469
L'entretien des ressources matérielles (23)	69,85	14,50	4, 007
Le développement moral et religieux (18)	68,03	14,88	2, 927
Le développement affectif (16)	67,78	11,49	3, 353
La pédagogie (10)	66,30	11,17	2, 410
Les pratiques administratives (12)	65,38	9,21	2, 018
Le développement physique (20)	63,06	17,23	0, 172
La planification et les élèves (3)	63,00	12,22	0, 184
Le fonctionnement administratif (21)	62,10	10,83	0, 419
La planification et le personnel (6)	61,80	14,62	0, 507
Les réseaux de communication (13)	60,61	8,37	1, 669
Les ressources matérielles (8)	60,21	13,72	1, 462
Le développement social (17)	59,67	13,64	1, 785
Le développement cognitif (15)	59,28	12,62	2, 129
L'information diffusée (22)	58,78	11,01	2, 671
L'évaluation des élèves (11)	58,50	13,10	2, 545
Le développement esthétique (19)	57,43	15,84	2, 768
Le contexte socio-économique (1)	57,20	12,43	3, 456
Les études et l'expertise (5)	55,30	10,83	5, 090
Les ressources humaines (7)	51,76	26,20	3, 737
Les ressources techniques (9)	47,12	23,22	5, 929
Ensemble	62,71	8,32	

Les dix autres dimensions ne peuvent pas être classées parmi celles considérées par les écoles comme plutôt fortes ou plutôt faibles; les répondants ne se sont pas prononcés aussi clairement en regard de ce groupe de dimensions que pour les dimensions énumérées ci-dessus. Quatre dimensions ayant un score moyen au-dessus de 62,7 (la pédagogie, les pratiques administratives, le développement physique, la planification et les élèves) se retrouvent parmi ce groupe dont le score moyen n'est pas statistiquement différent du score 62,7, diminuant ainsi leur rattachement au groupe de dimensions plutôt fortes. Cette situation se réalise aussi pour les six autres dimensions (le fonctionnement administratif, la planification et le personnel, les réseaux de communication, les ressources matérielles, le développement social, le développement cognitif) de ce groupe qui ont été rattachées plus haut à l'ensemble des dimensions plutôt faibles.

C- Fréquences des scores

En plus de compiler les scores obtenus aux dimensions par les écoles et calculer ainsi un score moyen pour chaque dimension, il est possible de retenir le nombre d'écoles dont le score à chacune des dimensions est supérieur ou inférieur à leur score moyen respectif. Cette statistique nous fournit des tendances chez les écoles ayant utilisé ce questionnaire. Le tableau de la page suivante présente cette statistique.

Tableau VII

Nombre d'écoles dont le score à chaque dimension est supérieur ou inférieur à leur score moyen respectif

Les dimensions / Nombre d'écoles	supérieur au score moyen respectif	inférieur au score moyen respectif
1 - Le contexte socio-économique	23	66
2 - La planification et les parents	75	14
3 - La planification et les élèves	51	38
4 - La réglementation	85	4
5 - Les études et l'expertise	16	73
6 - La planification et le personnel	51	38
7 - Les ressources humaines	47	42
8 - Les ressources matérielles	43	46
9 - Les ressources techniques	19	70
10- La pédagogie	62	27
11- L'évaluation des élèves	26	63
12- Les pratiques administratives	63	26
13- Les réseaux de communication	28	61
14- L'observation de la réglementation	81	8
15- Le développement cognitif	33	56
16- Le développement affectif	68	21
17- Le développement social	38	51
18- Le développement moral et religieux	65	24
19- Le développement esthétique	26	63
20- Le développement physique	54	35
21- Le fonctionnement administratif	43	46
22- L'information diffusée	25	64
23- L'entretien des ressources matérielles	68	21

L'examen du tableau VII permet de conclure qu'à certaines dimensions l'ensemble des écoles obtient des résultats similaires (c'est-à-dire supérieurs ou inférieurs à leur score moyen respectif) indiquant ainsi un consensus chez les répondants. Les écoles s'entendent (plus de 60 écoles allant dans le même sens) pour retenir comme fortes les dimensions suivantes.

- o la planification et les parents
- o la réglementation
- o la pédagogie
- o les pratiques administratives
- o l'observation de la réglementation
- o le développement affectif
- o le développement moral et religieux
- o l'entretien des ressources matérielles

Par ailleurs, les écoles sont plus faibles en regard des dimensions suivantes:

- o le contexte socio-économique
- o les études et l'expertise
- o les ressources techniques
- o l'évaluation des élèves
- o les réseaux de communication
- o le développement esthétique
- o l'information diffusée

Quant aux autres dimensions, la dispersion des résultats indiquent qu'il ne s'établit pas un consensus clair.

D- Conclusions

A partir des résultats présentés ci-dessus, il est possible de noter des tendances en regard des dimensions prévues dans l'analyse des données au questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire.

Parmi ces dimensions, les écoles concernées s'entendent pour en identifier comme plutôt fortes; il s'agit de celles-ci:

- o la planification et les parents
- o la réglementation
- o l'observation de la réglementation
- o le développement affectif
- o le développement moral et religieux
- o l'entretien des ressources matérielles

Les deux premières dimensions ("la planification et les parents", "la réglementation") se rattachent à la préparation des activités. Les trois dernières concernent la réalisation des objectifs. Le thème relatif aux ressources disponibles regroupe aucune dimension forte; quant à l'exécution des activités, seule la dimension examinant l'observation de la réglementation y touche.

Mises à part les dimensions sur le développement affectif et sur le développement moral et religieux, les dimensions ayant les résultats les plus élevés concernent plutôt indirectement les élèves. Il en est de même pour les dimensions les plus faibles (il faut exclure la dimension sur le développement esthétique ainsi que la dimension examinant les procédures d'évaluation des élèves); d'ailleurs voici l'énumération de ces dimensions considérées comme plutôt faibles par les écoles:

- o le contexte socio-économique
- o les études et l'expertise
- o les ressources techniques
- o l'évaluation des élèves
- o le développement esthétique
- o l'information diffusée

Les dimensions plutôt faibles se retrouvent dans toutes les phases de gestion identifiées au début du présent chapitre.

Les autres dimensions (il en reste onze) ne ressortent pas comme très fortes ou très faibles; il s'agit pour plusieurs de dimensions rattachées à la mission même de l'école, c'est-à-dire la réalisation de services éducatifs.

III

Données rapportées sur la base des énoncés (1)

Le questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire (édition 1979-1980) comprend 349 énoncés examinant plusieurs pratiques administratives et pédagogiques ayant cours dans les écoles. En regard de chaque énoncé, les répondants sont invités à fournir leurs opinions à l'aide d'une échelle de réponses comprenant les choix suivants:

4 : oui, extrêmement
3 : beaucoup
2 : peu
1 : très peu
0 : non, pas du tout
? : ne sais pas
i : inapplicable

Pour les fins de ce document, un certain nombre de compilations ont été exécutées en regard de chaque énoncé contenu dans le questionnaire. C'est ainsi que la moyenne sur 4 et l'écart-type ont été calculé pour chaque énoncé; de plus le score moyen sur 4 a été multiplié par 25 afin d'avoir un score sur 100.

---

(1) Les statistiques de ce chapitre ont été calculées par monsieur Jean-Marie Hamelin de la Direction des Politiques et Plans.

Un score moyen pour l'ensemble des énoncés a été calculé dans le but d'avoir un point de repère commun pour situer le score moyen rattaché à chaque énoncé. Enfin, un test de signification de la différence statistique entre le score moyen de chaque énoncé et le score moyen de l'ensemble des énoncés a été fait; ainsi les énoncés peuvent se rattacher à l'une ou l'autre catégorie suivante: a) les énoncés dont le score moyen est statistiquement supérieur au score moyen de l'ensemble, b) les énoncés dont le score moyen n'est pas statistiquement différent du score moyen de l'ensemble et c) les énoncés dont le score moyen est statistiquement inférieur au score moyen de l'ensemble.

Ce chapitre présente quelques pistes d'analyse des résultats rattachés aux énoncés du questionnaire.

A- Les scores moyens

Le score moyen pour l'ensemble des 349 énoncés est 2,498 avec un écart-type de 0,607; ce score servira de point de repère pour l'analyse des scores moyens rattachés aux divers énoncés. Les scores moyens des énoncés se situent entre 3,91 sur 4,0 (97,8 sur 100) et 0,875 sur 4,0 (21,9 sur 100); ainsi un écart de 3,035 sur 4,0 (75,9 sur 100) sépare l'énoncé numéro 21 et celui portant le numéro 257.

L'annexe "D" contient les résultats aux 349 énoncés du questionnaire. Dans le but de constater certaines tendances, les pages suivantes présentent les quinze énoncés obtenant les scores moyens les plus

élevés ainsi que les quinze énoncés dont les scores moyens sont les plus faibles.

Parmi les quinze énoncés ayant des scores élevés, au moins les deux tiers concernent des aspects affectés par des règlements locaux, régionaux ou provinciaux (par exemple, âge d'admission des élèves, formation du comité d'école, inscription des élèves, qualifications du personnel). Quelques énoncés échappent à cette caractéristique; ceux-ci concernent les aspects suivants du fonctionnement de l'école primaire:

. la contribution de la direction au comité d'école
. l'enseignement des matières de base (le français, les mathématiques, les sciences religieuses ou morales)
. l'accès pour les parents au personnel de direction de l'école.

Quant aux énoncés les plus faibles, ils touchent globalement deux sujets principaux: l'information et les ressources matérielles ou techniques.

Si l'on examine la répartition des scores moyens (se référer au tableau X), l'on constate que ceux-ci se distribuent en fonction d'une courbe presque normale, les classes de regroupement majeures étant celles comprises entre 2, 000 et 3, 199.

Tableau VIII

Les quinze énoncés dont les scores sont les plus élevés

Enoncés	score moyen sur 100
21 - L'établissement d'enseignement primaire dispose de titulaires de classe	97,8
152- Les élèves fréquentant la première année du cours primaire respectent l'âge d'admission en conformité avec les règlements pertinents	97,3
300- Les élèves fréquentant l'établissement ont été inscrits pour l'année en cours	94,4
141- Un même enseignant à la maternelle est responsable de deux groupes ou moins d'élèves	93,1
22- Les titulaires de classe encadrent leur groupe d'élèves	92,7
274- Le principal invite les enseignants à procéder avant le 15 octobre à la désignation de leur représentant au comité d'école	92,7
85- Un élève peut être dispensé des programmes d'enseignement religieux sur demande écrite de ses parents ou tuteurs	92,6
273- Avant le 15 octobre, le principal convoque une assemblée générale des parents afin d'y former un comité d'école	92,4
140- Le personnel affecté à la classe maternelle de l'établissement détient les qualifications pertinentes	92,3
275- Le principal ou un adjoint apporte une contribution active au comité d'école	91,1
102- Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les mathématiques	89,6
341- L'établissement tient un registre des présences des élèves en classe	89,3
145- Au premier cycle du primaire, l'établissement accorde une grande importance à l'enseignement des matières de base (français, mathématiques, sciences religieuses ou morales)	89,1
288- Les parents peuvent compter sur un accès à l'école leur permettant d'avoir au besoin des contacts avec la direction	87,1
133- Les enseignants affectés à la classe maternelle sont présents à l'arrivée des enfants	86,1

Tableau IX

Les quinze énoncés dont les scores sont les plus faibles

Enoncés	score moyen sur 100
257- Les employés des services alimentaires rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention de leur supérieur	21,9
291- Les élèves de l'établissement reçoivent de l'information sur le sytème d'éducation du Québec	22,4
123- Des ressources de la communauté locale sont utilisées pour dispenser des activités d'apprentissage en arts	22,4
81- L'établissement reconnu comme catholique ou protestant dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux	24,1
295- L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents	24,1
209- L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel	25,3
91- L'établissement dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de l'histoire	25,6
296- L'établissement d'enseignement favorise la publication d'un journal étudiant	25,6
297- L'établissement d'enseignement publie un périodique	26,2
3- L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région	28,1
95- Les cours d'histoire dispensés par l'établissement constituent pour les élèves un précieux entraînement intellectuel pour acquérir l'habitude d'étayer leur raisonnement sur des faits vérifiables	28,5
232- L'établissement offre durant la période du midi à l'intention des élèves un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente	28,7
49- Au cours de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires	29,0
73- L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé	30,6
201- Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc.) de l'établissement	32,4

Tableau X

Répartition des scores moyens

regroupements des scores moyens sur 4,0	Fréquences	%
3,600 à 4,000	10	2,9
3,200 à 3,599	25	7,2
2,800 à 3,199	83	23,8
2,400 à 2,799	87	24,9
2,000 à 2,399	78	22,3
1,600 à 1,999	35	10,0
1,200 à 1,599	17	4,9
0,800 à 1,199	14	4,0
Total	349	100,0

L'examen du tableau XI indique que plus de 60% des énoncés du questionnaire ont un écart-type supérieur à 0,900. L'on peut conclure que les réponses des écoles en regard de plusieurs énoncés sont assez variées indiquent ainsi que l'on n'a pas affaire dans ces cas à des situations homogènes.

B- Signification statistique des scores moyens

Le score moyen pour l'ensemble des énoncés s'établit à 2,498 sur 4,0 (62,5 sur 100) avec un écart-type de 0,607. Ce score permet de mieux situer les scores moyens aux différents énoncés du questionnaire. Tout comme il a été fait au chapitre précédent, un test de signification de la différence entre le score moyen de l'ensemble des énoncés (2, 498) et le score moyen propre à chaque énoncé a été fait (1). Ainsi 128 énoncés (36,6%) obtiennent un score moyen statistiquement supérieur (seuil p = 0,01) au score moyen de l'ensemble des énoncés (2, 498 sur 4, 000); le score moyen de 129 énoncés (37,0%) ne diffère pas statistiquement du score moyen de l'ensemble des énoncés. Quant aux 92 autres énoncés (26,4%), ils ont un score moyen statistiquement inférieur au score moyen de l'ensemble.

(1) La même formule a été utilisée; le seuil 2,58 a aussi été retenu.

Tableau XI

Répartition des écarts-types

regroupement des écarts-types	Fréquences	%
0,200 à 0,299	1	0,3
0,300 à 0,399	1	0,3
0,400 à 0,499	9	2,6
0,500 à 0,599	18	5,2
0,600 à 0,699	28	8,0
0,700 à 0,799	38	10,9
0,800 à 0,899	47	13,5
0,900 à 0,999	60	17,1
1,000 à 1,099	51	14,6
1,100 à 1,199	37	10,6
1,200 à 1,299	28	8,0
1,300 à 1,399	16	4,6
1,400 à 1,499	6	1,7
1,500 à 1,599	4	1,1
1,600 à 1,699	3	0,9
1,700 à 1,799	1	0,3
1,800 à 1,899	1	0,3
Total	349	100,0

Pour les fins de ce rapport, nous allons considérer les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score de l'ensemble des énoncés (l'annexe "E" reproduit ces énoncés).

L'examen des aspects de fonctionnement touchés par ces énoncés permet de regrouper ceux-ci sous six thèmes: a) la communication, b) les ressources matérielles et techniques, c) le développement des élèves, d) les procédures d'évaluation, e) le contexte socio-économique et f) l'organisation de l'école; quelques énoncés n'ont pu être rattachés à l'un ou l'autre de ces thèmes. Le tableau XII présente le nombre d'énoncés rattachés à ces thèmes.

Les chiffres contenus dans ce tableau indiquent assez clairement que les répondants au questionnaire sur le fonctionnement général de l'école primaire ont identifié certains problèmes reliés aux mécanismes de communication puisque près de 30% des énoncés plutôt faibles se rattachent à ce thème. Par ailleurs, 16 énoncés concernent l'utilisation ou l'existence de ressources matérielles ou techniques nécessaires à la réalisation des objectifs de l'école primaire. Quinze énoncés touchent à la qualité du développement des élèves; il s'agit ici de l'opinion des répondants quant à la réalisation par l'ensemble de leur clientèle étudiante d'objectifs poursuivis par l'école primaire. Onze énoncés reliés aux procédures d'évaluation se retrouvent parmi les énoncés ayant des scores moyens plutôt faibles. Enfin les deux autres thèmes

Tableau XII

Répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles

Thèmes (1)	nombre d'énoncés	%
A- la communication	27	29,3
B- les ressources matérielles et techniques	16	17,4
C- le développement des élèves	15	16,3
D- les procédures d'évaluation	11	12,0
E- le contexte socio-économique	8	8,7
F- l'organisation de l'école	7	7,6
G- divers	8	8,7
Total	92	100,0

(1) L'annexe F reproduit les numéros des énoncés correspondant aux thèmes identifiés.

(le contexte socio-économique et l'organisation de l'école) regroupent respectivement 8 et 7 énoncés.

C- Conclusion

Les statistiques rattachées aux différents énoncés du questionnaire vont dans le même sens que les résultats aux différentes dimensions prévues dans cette procédure. C'est ainsi que l'examen des écarts-types indique dans les deux cas une diversité de situations vécues par les écoles concernées par cette opération d'évaluation au cours de l'année scolaire 1979-1980. L'on constate qu'un aspect considéré comme susceptible d'amélioration majeure dans l'ensemble des écoles primaires participantes à la procédure concerne la communication; au chapitre précédent l'on a vu que la dimension relative à l'information diffusée s'avère être plutôt faible alors que la dimension sur les réseaux de communication ne se rattache ni au groupe de dimensions plutôt fortes, ni à celui regroupant les dimensions plutôt faibles.

Conclusions

L'analyse des résultats d'ensemble contenus dans ce document permet de constater certaines tendances dans le fonctionnement général des écoles primaires utilisatrices de ce questionnaire.

Cette procédure d'évaluation a joui au cours de l'année scolaire 1979-1980 d'une popularité plus grande qu'escompté; quatre fois plus d'écoles que l'an dernier ont utilisé le questionnaire. De plus, la plupart des organismes scolaires, via les Directions régionales, ont été sensibilisés à l'existence de la procédure; plusieurs commissions scolaires ont manifesté l'intention d'offrir ce questionnaire à leurs écoles au cours de l'année 1980-1981. Malgré ce fait, il importe d'avoir présent à l'esprit que plus de 95% des écoles primaires n'ont pas été touchées par cette procédure; il serait important de prévoir des mécanismes d'information adaptés afin de faire connaître la procédure aux milieux scolaires susceptibles d'être intéressés.

Le questionnaire a été utilisé en général par les écoles primaires de taille plutôt grande, c'est-à-dire celles ayant des ressources d'encadrement plus importantes. Si l'on veut qu'une telle forme d'évaluation soit utilisable par l'ensemble des organismes d'enseignement primaire - tant par les petites que par les écoles de taille moyenne -, il importe de ne pas alourdir la procédure.

Les écarts-types rattachés aux scores moyens des dimensions ou des énoncés sont assez élevés. Ceci indique une variété de situations rencontrées dans les écoles primaires ayant utilisé la procédure au cours de l'année 1979-1980. Ainsi, les quatre-vingts écoles concernées ne forment pas une catégorie homogène, les opinions des répondants sur le fonctionnement de leur école étant assez diversifiées.

Les dimensions et les énoncés concernant l'observation d'aspects reliés à des règlements locaux, régionaux ou provinciaux ressortent comme plutôt élevés. Les écoles primaires seraient soucieuses de respecter les directives qui leur sont destinées.

Les écoles primaires visées par la procédure soignent les relations qu'elles entretiennent avec les parents. En effet, ceux-ci semblent généralement être consultés par le personnel des écoles primaires sur plusieurs sujets concernant le fonctionnement des divers services.

Plusieurs aspects reliés à la communication sont identifiés comme plutôt faibles par l'ensemble des écoles. Les répondants au questionnaire manifestent ainsi leur insatisfaction quant aux réseaux de communication et à l'information diffusée dans leur école.

Les dimensions concernant les diverses ressources mises à la disposition des écoles ont des scores plutôt faibles; l'on souhaiterait avoir plus de ressources ou des ressources différentes. A noter que l'on vise ici

l'ensemble des ressources rencontrées dans une école primaire, c'est-à-dire les ressources humaines, matérielles et techniques.

Les procédures d'évaluation en usage dans les écoles primaires concernées ont été identifiées comme plutôt faibles par les répondants. Plusieurs écoles ou commissions scolaires utilisatrices de la procédure ont d'ailleurs déjà entrepris des actions pour modifier cette situation.

Plusieurs dimensions se rattachant à la mission même de l'école (par exemple, l'enseignement) se retrouvent parmi celles ayant des résultats plutôt neutres; ces dimensions ou ces énoncés ont des scores ni très élevés ni très faibles.

Les pratiques identifiées par les écoles primaires comme plutôt faibles peuvent être corrigées par le personnel oeuvrant dans les écoles; il s'agit, dans la plupart des cas, d'aspect sur lesquels l'école primaire a prise, c'est-à-dire étant de son ressort (par exemple, la communication avec son personnel, avec les parents).

ANNEXES

Annexe "A"

Identification des écoles rencontrées par du personnel de la D.P.P. dans le cadre de l'évaluation institutionnelle

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Ecole Arc-en-Ciel (295-009) 450, rue Charles de Gaulle Ste-Julie	2 avril 1980	Léo Laroche Guy Hébert
Ecole Arpège (295-005) 649 rue St-Joseph Ste-Julie	29 mai 1980	Guy Hébert
Ecole Aux Quatre Saisons (294-018) 5030 Orchard St-Hubert	14 novembre 1979	Guy Hébert
Ecole Aux Quatre Vents (295-008) 320 rue Borduas Ste-Julie	30 mai 1980	Guy Hébert
Ecole Bourg Royal (162-002) 825 ave Bourg-Royal Charlesbourg	28 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Chabot (162-003) 1659 rue Lozère Charlesbourg	28 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Curé Gagné (162-018) 450 rue Du Couvent Lac St-Charles	28 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Curé Grenier (162-008) 99 St-Victorien Notre-Dame-des-Laurentides	28 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Curé Marcotte (162-012) 780 du Couvent Lac St-Charles	29 novembre 1979	Léo Laroche

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Ecole de l'Arpège (295-005) 649 St-Joseph Ste-Julie	29 mai 1980	Guy Hébert
Ecole de Maricourt (294-004) 3675 Coderre St-Hubert	15 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole du Bois Joli (162-019) 90 de l'Eglise Notre-Dame-des-Laurentides	11 décembre 1979	Guy Hébert Léo Laroche
Ecole Jacques (162-015) 5256 des Sauges Orsainville	3 décembre 1979	Guy Hébert
Ecole Jean XXIII (162-017) 365 Jean XXIII Notre-Dame-des-Laurentides	3 décembre 1979	Léo Laroche
Ecole Jean XXIII (294-011) 1940 boul. Marie St-Hubert	14 novembre 1979	Guy Hébert
Ecole J.P. Labarre (295-001) 2250 boul. Marie-Victorin Varennes	29 mai 1980	Guy Hébert
Ecole Lagacé (162-007) 7240 des Loutres Orsainville	29 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole le Jardin (162-014) 4235 des Roses Orsainville	3 décembre 1979	Guy Hébert

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Ecole Laurent-Benoît (294-019) 5905 ave Laurent-Benoît St-Hubert	15 novembre 1979	Guy Hébert
Ecole le Relais (295-007) 75 Grand Côteau Ste-Julie	29 mai 1980	Léo Laroche
Ecole le Rucher (295-006) 1800 Savaria Ste-Julie	29 mai 1980	Léo Laroche
Ecole les Marguerites (295-010) 2232 boul. Marie-Victorin Varennes	30 mai 1980	Guy Hébert
Ecole Ludger-Duvernay (295-002) 36 rue Dalpé Verchères	30 mai 1980	Léo Laroche
Ecole Maurice-Duplessis (294-005) 3225 rue Windsor St-Hubert	14 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Mgr Payette (294-021) 1900 St-Georges Ville Lemoyne	15 novembre 1979	Guy Hébert Léo Laroche
Ecole Montagnac-St-Dumstan (162-016) 570 Chemin le Tour du Lac Lac Beauport	28 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Oasis (162-013) 1550 Périgord Orsainville	3 décembre 1979	Léo Laroche

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Ecole Paul Chagnon (294-009) 5295 Chemin Chambly St-Hubert	14 novembre 1979	Léo Laroche
Pensionnat des Sacrés-Coeurs (290-515) 1575 Chemin des Vingt St-Bruno de Montarville	10 juin 1980	Léo Laroche
Pensionnat St-Coeur de Marie (180-504) 30 ave des Cascades Beauport	10 juin 1980	Léo Laroche
Pensionnat du St-Nom-de-Jésus (290-516) 80 est, St-Charles Longueil	10 juin 1980	Léo Laroche
Ecole Ste-Anne (749-627) 6500, 39e ave Rosemont	10 juin 1980	Léo Laroche
Ecole St-Antoine Pontbriand (112-004) 1370 de la Fabrique Pontbriand	26 juin 1980	Gilles Dorval Léo Laroche
Ecole St-Dominique (172-009) 2 est, boul. de l'Entente Lauzon	2 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole St-Edmond (162-009) 600, 1ère avenue Stoneham	3 décembre 1979	Guy Hébert
Ecole St-François (295-003) 950 rue Normandie St-Amable	30 mai 1980	Léo Laroche

Nom des écoles	Date	Personnes-ressources
Ecole St-Jean-Eudes (294-012) 1890 boul. Marie St-Hubert	14 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole Ste-Marie (162-011) 395 Notre-Dame Notre-Dame-des-Laurentides	3 décembre 1979	Léo Laroche
Ecole St-Pierre (162-010) 5250 des Sauges Charlesbourg	29 novembre 1979	Léo Laroche
Ecole St-Rosaire (022-014) 20 Banville St-Anaclet	13 juin 1980	Gaétan Loof Léo Laroche

Annexe "B"

Identification des écoles primaires ayant utilisé
la procédure au cours de l'année scolaire 1979-1980

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
022-014	Ecole du St-Rosaire 20, rue Banville St-Anaclet Rimouski G0K 1H0	32	165	10	207	La Neigette	01
049-025	Ecoles Ste-Marie, St-Cléophas 3 rue de l'Eglise Sayabec Matapédia G0J 3K0	61	209	36	306	Vallée de la Matapédia	01
052-007	Ecole Gagnon 3, rue Eglise St-Luc Matane G0J 2X0	41	189	9	239	De Matane	01
083-002	Ecole Immaculée-Conception 175, rue St-Laurent Jonquière G7X 2P5	117	394	24	535	De Jonquière	02
083-013	Ecole St-Jean-Baptiste 150, rue Mgr Plessis Jonquière G7X 6Z6	42	324	15	381	De Jonquière	02

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
112-004	Ecole Inst. Pontbriand 1370, rue de la Fabrique St-Antoine-de-Pontbriand Mégantic G0N 1K0	--	209	--	209	De Thetford-Mines	03
112-006	Ecole St-Alphonse 27 sud, rue Notre-Dame Thetford-Mines Mégantic G6G 1J1	43	222	--	265	De Thetford-Mines	03
112-007	Ecole Inst. St-Méthode C.P. 88 St-Méthode Frontenac G0N 1S0	12	182	5	199	De Thetford-Mines	03
112-014	Ecole St-Patrick 507, rue St-Patrick Thetford-Mines Mégantic G6G 4B1	--	200	12	212	De Thetford-Mines	03
162-002	Ecole Bourg-Royal 825, ave Bourg-Royal Charlesbourg-Est G1G 5C7	50	249	32	331	Des Ilets	03

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
162-003	Ecole Chabot 1659, ave Lozère Orsainville G1G 3L4	64	437	33	534	Des Ilets	03
162-007	Ecole Lagacé 7240, rue des Loutres Charlesbourg G1G 1B1	40	249	26	315	Des Ilets	03
162-008	Ecole Curé Grenier 99, rue St-Victorien Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0	38	331	10	379	Des Ilets	03
162-009	Ecole St-Edmond de Stoneham 600, 1ère avenue Stoneham G0A 4P0	59	303	45	407	Des Ilets	03
162-010	Ecole St-Pierre 5250, ave des Sauges Orsainville G1G 3V6	--	508	31	539	Des Ilets	03
162-011	Ecole Ste-Marie 395, rue Notre-Dame Notre-Dame-des-Laurentides Charlesbourg G0A 1J0	83	140	15	238	Des Ilets	03

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
162-012	Ecole Curé Marcotte 480, rue du Couvent Lac St-Charles G0A 2H0	--	195	27	222	Des Ilets	03
162-013	Ecole l'Oasis 1550, Périgord Orsainville G1G 5T8	42	282	42	366	Des Ilets	03
162-014	Ecole Le Jardin 4235, rue des Roses Orsainville G1G 1N9	85	201	25	311	Des Ilets	03
162-015	Ecole Jacques 5256, des Sauges Orsainville G1G 3V7	85	197	55	337	Des Ilets	03
162-016	Ecole Montagnac 570, Chemin Tour du Lac Lac Beauport G0A 2C0	61	228	25	314	Des Ilets	03
162-017	Ecole Jean XXIII 365, rue Jean XXIII Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0	--	224	11	235	Des Ilets	03

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
162-018	Ecole Curé Gagné 450, rue du Couvent Lac St-Charles G0A 2H0	86	138	22	246	Des Ilets	03
162-019	Ecole du Bois-Joli 90, rue de l'Eglise Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0	42	223	55	320	Des Ilets	03
172-009	Ecole St-Dominique 2 est, boul. de l'Entente Lauzon Lévis, G6V 1R2	79	436	30	545	Pointe-Lévy	03
180-504	Pensionnat St-Coeur-de-Marie 30, ave des Cascades Beauport G1E 2J8	--	390	--	390	A.I.E.S.	03
251-003	Ec. Inst. Labrecque - Sacré-C C.P. 1329 Acton Vale Bagot, J0H 1A0	36	276	41	353	D'Acton Vale	04
251-004	Ec. Notre-Dame de Ste-Christine C.P. 30 Ste-Christine J0H 1H0	29	151	21	201	D'Acton Vale	04

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
251-005	Ecole St-André 1277, rue Bélair Acton Vale Bagot, J0H 1A0	41	296	--	337	D'Acton Vale	04
251-006	Ec. Inst. St-Jean - " " Ste-Jeanne d'Arc 315, rue Principale Wicknam Bagot, J0C 1S0	45	254	13	312	D'Acton Vale	04
251-007	Ecole Centrale St-Théodore Bagot, J0H 1Z0	37	148	8	193	D'Acton Vale	04
252-016	Ecole St-Nicéphore St-Nicéphore Drummond J0C 1P0	118	425	50	593	De Drummondville	04
260-502	Coll. Marie-de-l'Incarnation 725, rue Hart Trois-Rivières St-Maurice, G9A 4R9	--	302	--	302	A.I.E.S.	04
261-002	Ecole St-Charles 91, rue de l'Eglise Ste-Geneviève-de-Batiscan Champlain, G0X 2R0	36	194	7	237	Des Cheneaux	04

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
273-008	Ecole St-Louis-de-France 96, rue St-Jacques East-Angus Compton, J0B 1R0	--	222	40	262	La Sapinière	05
290-009	Ecole l'Escale 2115 rue Gamache Longueuil Chambly, J4J 4A3	--	--	111	111	De Chambly	062
290-015	Pensionnat des Sacrés-Coeurs 1575 Rang des Vingt St-Bruno-de-Montarville Chambly, J3V 4P6	--	229	--	229	A.I.E.S.	062
290-516	Pensionnat St-Nom-de-Jésus 80 est, rue St-Charles Longueuil Chambly, J4H 1A9	--	181	--	181	A.I.E.S.	062
294-004	Ecole de Maricourt 3675, rue Coderre St-Hubert Chambly, J3Y 4P4	41	280	61	382	Taillon	062
294-005	Ecole Maurice-Duplessis 3225, rue Windsor St-Hubert Chambly, J4T 2X3	--	275	67	342	Taillon	062

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
294-009	Ecole Paul Chagnon 5295, Chemin Chambly St-Hubert Chambly, J3Y 3N5	--	532	--	532	Taillon	062
294-011	Ecole Jean XXIII 1940, boul. Marie St-Hubert Chambly, J4T 2A9	42	301	25	368	Taillon	062
294-012	Ecole St-Jean-Eudes 1890, boul. Marie St-Hubert Chambly, J4T 2A9	81	201	46	328	Taillon	062
294-016	Ecole Lester B. Pearson 5095, rue Aurèle St-Hubert Chambly, J3Y 2E6	34	194	--	228	Taillon	062
294-018	Ecole Aux Quatre Saisons 5030, Orchard St-Hubert Chambly, J3Y 2G7	42	241	25	308	Taillon	062
294-019	Ecole Laurent-Benoît 5905, ave Laurent-Benoît St-Hubert Chambly, J3Y GH1	112	408	50	570	Taillon	062

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
294-021	Ecole Mgr Payette 1900, rue St-Georges Ville Lemoyne Chambly, J4P 3J4	--	191	16	207	Taillon	062
295-001	Ecole J.P. Labarre 2250, boul. Marie-Victorin Varennes Verchères, JOL 2PO	79	493	90	662	De Varennes	062
295-002	Ecole Ludger-Duvernay 36, rue Dalpé Verchères, JOL 2RO	69	376	31	476	De Varennes	062
295-003	Ecole St-François 950, rue Normandie St-Amable Verchères	78	247	98	423	De Varennes	062
295-005	Ecole de l'Arpège 649 rue St-Joseph Ste-Julie Chambly, JOL 2CO	79	323	57	459	De Varennes	062
295-006	Ecole Le Rucher 1800 rue Savaria Ste-Julie Verchères, JOL 2CO	77	283	74	434	De Varennes	062

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
295-007	Ecole le Relais 75, ave du Grand-Coteau Ste-Julie Verchères, J0L 2C0	75	293	40	408	De Varennes	062
295-008	Ecole Aux Quatre Vents 1920, rue Borduas Ste-Julie Verchères, J0L 2G0	79	376	44	499	De Varennes	062
295-009	Ecole Arc-en-Ciel 450, rue Charles-de-Gaulle Ste-Julie Verchères, J0L 2C0	79	451	48	578	De Varennes	062
295-010	Ecole les Marguerites 2232, boul. Marie-Victorin Varennes Verchères, J0L 2P0	80	180	32	292	De Varennes	062
319-005	Ecole Mgr Dubois 562, rue du Palais St-Jérôme Terrebonne, J7Z 1Y6	--	278	76	354	Saint-Jérôme	061
319-007	Ecole Prévost 85, rue Lauzon St-Jérôme Terrebonne, J7Y 1V8	--	296	24	320	Saint-Jérôme	061

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
330-507	Pensionnat St-Jean-Baptiste C.P. 90 Philipsburg Missisquoi, J0J 1N0	--	90	--	90	A.I.E.S.	062
333-004	Ecole Crevier 1835 rue du Pont Marieville Rouville, J0L 1J0	--	307	26	333	De Marieville	062
392-001	Ecole Jean XXIII 273, rue St-Joseph l'Ange-Gardien Rouville, J0E 1E0	39	169	15	223	Provençal	062
392-002	Ecole St-Michel 915, rue Principale St-Michel-de-Rougemont Rouville, J0L 1M0	41	196	--	237	Provençal	062
392-003	Ecole St-Vincent 1401, rue St-Paul St-Césaire Rouville, J0L 1T0	42	330	37	409	Provençal	062
392-004	Ecoles St-Paul, St-Joseph 23, rue Ste-Anne St-Paul d'Abbotsford Rouville, J0E 1A0	40	267	18	325	Provençal	062

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
458-002	Ecole Gérin-Lajoie 167, rue Champlain Chateauguay, J6K 2R3	75	423	37	535	De Chateauguay	062
462-013	Ecole N.-D.-du-St-Sacrement 290, 12e avenue Ferme-Neuve Labelle, JOW 1CO	70	136	19	225	Pierre-Neveu	07
521-002	Ecole Inst. St-Martin 320, rue Hochelaga Malartic Rouyn-Noranda, JOY 1ZO	--	243	68	311	De Malartic	08
521-006	Ecole St-Philippe R.R. No 2 Val d'Or Abitibi	--	117	22	139	De Malartic	08
521-005	Ecole Charles-René Lalande Rivière-Héva JOY 2HO		47		47	De Malartic	08
533-001	Ecole Dominique-Savio rue de la Colline Bergeronnes Saguenay, GOT 1GO	14	88	9	111	De Tadoussac	09

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
533-002	Ecole Marie-Immaculée 115, rue St-Marcellin Les Escoumains Dubuc, G0T 1K0	42	262	17	321	De Tadoussac	09
533-003	Eco. Inst. N.-D. du Sacré-Coeur C.P. 160 Sacré-Coeur Dubuc, G0T 1Y0	38	235	15	288	De Tadoussac	09
533-004	Eco. Inst. St-Joseph C.P. 68 Tadoussac Dubuc, G0T 2A0	12	88	4	104	De Tadoussac	09
544-002	Ecole Notre-Dame 224, rue Lorraine C.P. 1480, Shefferville Nouveau-Québec, G0G 2T0	65	197	76	338	De Shefferville	09
709-036	Ec. Transitionnelle Provost 580, 2ème avenue Lachine Jacques-Cartier, H8S 2T2	--	--	31	31	Du Sault St-Louis	063
719-015	Ecole Cardinal-Léger 855, rue Gratton St-Laurent Ile de Montréal H4M 2G4	39	219	25	283	Sainte-Croix	063

Code	Identification de l'école	Clientèle scolaire				Commission scolaire	Région administrative
		Mat.	Prim.	EDAA	Total		
719-022	Ecole Pie XII 2085, rue de Londres St-Laurent Ile de Montréal H4L 3A5	79	120	30	229	Sainte-Croix	063
729-004	Ecole Lévis Sauvé 655 rue Willibrord Verdun Montréal	41	227	26	294	C.E.C. de Verdun	063
749-002	Ecole Coeur-Immaculée-de-Marie 1845, boul. Desmarchais Montréal Ile de Montréal H4E 2B7	57	328	68	453	C.E.C. de Montréal	063
749-627	Ecole Ste-Anne 6500, 39e avenue Rosemont Ile de Montréal H1T 2W8	23	175	--	198	A.I.E.S.	063

Annexe "C"

Description des dimensions

DESCRIPTION DES DIMENSIONS

A- La préparation des activités

La qualité de la préparation des activités propres à une école peut influencer le degré de réalisation de ses objectifs. Six (6) points ont été retenus comme indicateurs d'aspects importants à respecter lors de la préparation des activités d'une école; il s'agit des six (6) premières dimensions prévues dans le modèle d'analyse de l'information.

1. Le contexte socio-économique

   Il apparaît important pour une école de tenir compte de son contexte socio-économique au moment de la préparation de ses activités; cette dimension permet de faire le point sur cette question.

2. La planification et les parents

   L'on s'interroge ici pour savoir dans quelle mesure le personnel de l'école tient compte des opinions des parents lors de la préparation des activités.

3. La planification et les élèves

   Lors de l'élaboration des projets scolaires d'une école, il importe de tenir compte des élèves qui la fréquentent; cette dimension examine cet aspect de la planification.

4. La réglementation

   Au moment de la planification des activités d'une école, les responsables doivent respecter la réglementation en usage; cette dimension examine cette préoccupation.

5. Les études et l'expertise

Lorsque l'on élabore une activité ou un ensemble d'activités, il est parfois nécessaire de s'appuyer sur des études pertinentes ou de consulter des spécialistes dans ce domaine; tel est l'objet de cette dimension.

6. La planification et le personnel

Cette dimension traite du rôle du personnel scolaire dans la planification des activités de l'école.

B- Les ressources disponibles

Les dimensions comprises sous ce thème décrivent les différentes ressources mises à la disposition de l'école pour réaliser ses objectifs.

7. Les ressources humaines

Cette dimension examine la disponibilité et l'appropriation des ressources humaines (le personnel enseignant, les professionnels non enseignants, le personnel de direction, le personnel de soutien) nécessaires au fonctionnement d'une école.

8. Les ressources matérielles

L'on examine ici si les ressources matérielles (par exemple les locaux, l'équipement, le matériel didactique) disponibles à l'école sont adaptées aux fins poursuivies.

9. Les ressources techniques

Des ressources autres que les ressources humaines et matérielles font l'objet de cette dimension (par exemple, le bulletin scolaire, les structures administratives, la disponibilité de spécialistes professionnels).

C- L'exécution des activités

La mission éducative d'une école se réalise au jour le jour par un ensemble de pratiques. Il convient de les examiner sous un certain nombre d'angles; cinq (5) dimensions sont regroupées sous le thème "exécution des activités".

10. La pédagogie

Cette dimension aborde des aspects reliés aux pratiques d'enseignement en usage dans l'école.

11. L'évaluation des élèves

Les énoncés regroupés sous cette dimension permettent aux répondants de se prononcer sur les procédures d'évaluation des élèves en usage dans l'école.

12. Les pratiques administratives

Cette dimension examine si les répondant estiment que la gestion administrative et pédagogique de l'école est adaptée à sa mission éducative.

13. Les réseaux de communication

Un réseau de communication bien adapté facilite l'atteinte des objectifs poursuivis par une école. Cette dimension examine l'efficacité des réseaux de communication en usage à l'école

14. L'observation de la réglementation

Dans cette dimension, l'on se demande si l'école, pour répondre à sa mission éducative, observe la réglementation en usage.

D- La réalisation des objectifs

Les dimensions comprises sous ce thème examinent

des résultats atteints par l'école relativement au développement des élèves et à l'organisation administrative.

15. Le développement cognitif

L'école inculque des connaissances à sa clientèle; cette dimension examine si le développement cognitif des élèves donne satisfaction aux répondants.

16. Le développement affectif

L'école doit faciliter le développement affectif de ses élèves; cette dimension indique l'opinion des répondants quant à cet aspect de la mission de l'école.

17. Le développement social

L'école doit développer les vertus sociales chez ses élèves (par exemple, le sens de l'appartenance socio-culturelle, le sens démocratique, l'esprit d'équipe, la capacité de travailler en équipe); cette dimension demande aux répondants leur avis quant au développement social des élèves.

18. Le développement moral et religieux

L'école contribue au développement moral et religieux des jeunes; cette dimension permet d'apprécier le développement des élèves dans ce domaine.

19. Le développement esthétique

L'école, grâce à des activités appropriées, développe chez les élèves le goût du beau et de l'expression artistique; cette dimension permet aux répondants de faire le point sur le développement esthétique des élèves.

20. Le développement physique

L'école doit inciter ses élèves à adopter des habitudes de vie favorisant le développement et le maintien de leur condition physique; cette dimension rapporte les avis des répondants quant aux résultats obtenus par l'école dans ce domaine.

21. Le fonctionnement administratif

Cette dimension permet de faire le point sur la gestion de l'école.

22. L'information diffusée

Une école doit rester en communication avec plusieurs groupes ou individus. Cette dimension s'attache à examiner la quantité et la qualité des informations diffusées par l'école.

23. L'entretien des ressources matérielles

Grâce à cette dimension, les répondants peuvent formuler un avis sur l'entretien des ressources matérielles de l'école.

Annexe "D"

Compilation des résultats aux énoncés

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
1-	Le personnel de l'établissement connaît les caractéristiques économiques de sa clientèle scolaire	88	2,795	0,660	69,9
2-	L'établissement d'enseignement possède les instruments nécessaires lui permettant de faire l'étude des besoins de son milieu	88	1,455	1,065	36,4
3-	L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région	89	1,124	1,058	28,1
4-	L'établissement met à la disposition de la communauté locale ses aménagements physiques	89	2,910	0,956	72,8
5-	Les objectifs de l'établissement répondent aux besoins du milieu	88	2,125	1,295	53,1
6-	Les objectifs de l'établissement tiennent compte de ceux poursuivis à l'école secondaire	84	1,726	1,257	43,2
7-	L'établissement d'enseignement assure un réseau d'information qui maintient la communication avec la population	88	2,602	0,924	65,1
8-	L'établissement fournit à la communauté locale des informations sur les objectifs qu'il poursuit	89	2,225	1,068	55,6
9-	L'établissement organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux produits par les élèves	88	1,443	0,940	36,1

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
10-	L'établissement connaît les ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat	88	2,511	0,798	62,8
11-	L'établissement a recours aux ressources éducatives disponibles dans son environnement immédiat	88	2,273	0,822	56,8
12-	L'établissement accorde une attention particulière aux nouveaux élèves	89	2,764	0,861	69,1
13-	Le personnel étudie les raisons entraînant les dommages causés à l'école par les usagers	83	1,880	1,236	47,0
14-	Le personnel tient compte du fait que certains élèves doivent emprunter quotidiennement le transport public ou scolaire pour venir à l'école	86	3,140	0,966	78,5
15-	L'établissement est situé dans un endroit distant du bruit de l'environnement	89	2,787	1,156	69,7
16-	L'établissement d'enseignement s'est donné un projet éducatif	85	1,318	1,374	32,9
17-	Le personnel de l'établissement s'entend sur les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement primaire	87	2,862	0,819	71,6
18-	Le personnel enseignant se tient au courant des différentes théories d'apprentissage	89	2,652	0,705	66,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
19-	Le personnel enseignant connaît les différents courants pédagogiques	89	2,618	0,627	65,4
20-	Le personnel enseignant tient compte des recherches exécutées dans le cadre de taxonomies des objectifs d'apprentissage	89	1,472	0,949	36,8
21-	L'établissement d'enseignement primaire dispose de titulaires de classe	89	3,910	0,286	97,8
22-	Les titulaires de classe encadrent leur groupe d'élèves	89	3,708	0,479	92,7
23-	Les titulaires de classe ont pour fonction d'intégrer les enseignements reçus par les élèves	88	2,648	1,149	66,2
24-	Le programme d'études dispensé par l'établissement est adapté aux élèves	89	2,910	0,593	72,8
25-	Les plans d'études offerts par l'établissement comprennent l'énumération d'objets précis d'apprentissage	87	2,862	0,730	71,6
26-	Les plans d'études offerts par l'établissement tiennent compte de théories d'apprentissage	87	2,540	0,868	63,5
27-	Les enseignants tiennent compte de l'environnement dans leur enseignement	89	2,584	0,805	64,6
28-	Le personnel de l'établissement reconnaît l'évaluation comme un processus continu et intégré à l'apprentissage	89	2,674	0,945	66,9

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
29-	Les plans d'études offerts par l'établissement comprennent des critères d'évaluation rattachés aux objectifs visés	85	1,988	1,222	49,7
30-	Le personnel enseignant de l'établissement favorise l'intégration des disciplines dans l'organisation des situations d'apprentissage	88	2,341	0,964	58,5
31-	Les différentes activités d'apprentissage retenues par l'établissement respectent les caractéristiques individuelles des élèves	89	2,225	0,871	55,6
32-	Le personnel s'entend sur le type de travaux à domicile (devoirs et leçons) à confier aux élèves	88	2,750	1,110	68,8
33-	Les travaux à domicile demandés aux élèves s'inscrivent dans le prolongement de leurs activités quotidiennes	87	3,437	0,496	85,9
34-	L'école choisit des méthodes d'évaluation des apprentissages adaptées à la situation d'apprentissage et au type d'apprentissage	89	2,337	1,180	58,4
35-	L'école choisit des standards de performance clairs et réalistes en relation avec les objectifs d'apprentissage	88	1,636	1,263	40,9
36-	La mesure et l'évaluation des élèves en usage dans l'établissement permettent de déceler les difficultés rencontrées par les élèves	89	2,730	0,845	68,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
37-	L'information recueillie à l'occasion de l'évaluation des apprentissages est utilisée pour orienter les élèves dans leurs études	87	2,644	0,947	66,1
38-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves favorisent les apprentissages des élèves	89	2,337	1,005	58,4
39-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves permettent de suivre le progrès des élèves	89	2,551	0,887	63,8
40-	Les pratiques en usage dans l'établissement en mesure et évaluation des élèves permettent de déceler les aptitudes des élèves	89	2,292	0,962	57,3
41-	L'établissement a recours à du personnel parapédagogique pour lui aider à diagnostiquer les faiblesses de certains élèves dans des matières scolaires	88	2,534	1,076	63,4
42-	L'établissement organise de l'enseignement correctif à l'intention des élèves éprouvant des difficultés dans certaines disciplines	89	2,708	0,914	67,7
43-	L'établissement permet que des expérimentations proposées par le personnel se fassent	88	3,159	0,638	79,0
44-	Les enseignants de l'établissement choisissent les méthodes et les techniques d'enseignement en fonction des besoins des élèves	88	2,511	0,866	62,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
45-	Les locaux de l'établissement sont adaptés aux besoins de l'enseignement offert	89	2,472	1,007	61,8
46-	Le matériel didactique disponible est adapté aux besoins de l'enseignement offert par l'établissement	89	2,865	0,674	71,6
47-	Les manuels scolaires sont adaptés à l'enseignement offert par l'établissement	88	2,545	0,782	63,6
48-	L'établissement d'enseignement dispose de manuels scolaires de base pour l'enseignement des matières dispensées	89	2,674	0,945	66,9
49-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires	87	1,161	1,508	29,0
50-	Le personnel enseignant évalue périodiquement les manuels scolaires en usage afin de connaître leur adaptation aux programmes	88	2,011	1,229	50,3
51-	L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une sortie éducative	89	3,101	1,366	77,5
52-	L'autorisation des parents est exigée lorsqu'un élève doit participer à une activité comportant certains "risques d'accidents"	87	3,322	1,150	83,0
53-	Lors de l'organisation des différentes activités, le personnel de l'établissement tient compte de la condition physique des élèves	89	3,180	0,919	79,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
54-	Les sorties dans le milieu (visites) sont intégrées à l'enseignement offert par l'établissement	89	2,989	0,772	74,7
55-	L'établissement s'assure de coordonner les forces éducatives de son milieu socio-économique	88	1,739	1,211	43,5
56-	Le personnel de l'établissement s'assure de l'appui et de la collaboration des parents	89	3,045	0,718	76,1
57-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communication des résultats scolaires aux parents	89	1,955	1,151	48,9
58-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins en communication des résultats aux administrateurs scolaires	87	2,391	1,178	59,8
59-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement favorise une coopération étroite entre les parents et l'école	89	1,966	0,965	49,2
60-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de rappeler aux élèves les progrès réalisés et les déficiences à combler	88	2,114	0,994	52,8
61-	Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de fournir des données utiles pour orienter le cheminement des élèves	89	2,045	1,005	51,1
62-	Le personnel de l'établissement organise la vie sociale et disciplinaire de façon à inciter chaque élève et chaque groupe d'élèves à acquérir une conduite autonome	89	2,820	0,773	70,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
63-	Le programme d'études offert par l'établissement respecte les objectifs d'enseignement définis par le Ministère	88	3,239	0,584	81,0
64-	Les disciplines comprises dans le programme d'études offert par l'établissement respectent les directives émises par le Ministère	89	3,258	0,609	81,5
65-	Le temps alloué aux disciplines comprises dans le programme offert par l'établissement respecte les directives émises par le Ministère	89	2,910	0,967	72,8
66-	L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs d'organisation, de planification et d'évaluation de l'enseignement	89	3,236	0,703	80,9
67-	L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs de rencontres avec les parents	88	1,659	1,127	41,5
68-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement informe les parents sur le programme scolaire dispensé	88	2,273	1,125	56,8
69-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur les formes d'évaluation utilisées	88	1,920	1,120	48,0
70-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur certaines méthodes pédagogiques	89	2,191	0,958	54,8
71-	Les parents peuvent compter sur des renseignements circonstanciés et périodiques sur le progrès de leurs enfants	89	2,753	0,797	68,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
72-	L'établissement dispose d'instruments pour diagnostiquer les difficultés de langage des élèves en français, langue maternelle	88	1,466	1,252	36,6
73-	L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé	89	1,225	1,139	30,6
74-	L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français écrit	89	1,899	1,122	47,5
75-	Dans le cadre des cours de français, le personnel enseignant encourage la créativité chez les élèves	89	2,551	0,779	63,8
76-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le souci d'une langue correcte	89	2,674	0,731	66,9
77-	L'établissement développe le goût de la lecture chez les élèves	89	2,921	0,768	73,0
78-	L'enseignement du français dispensé par l'établissement permet aux élèves de développer leur sens critique	89	2,045	0,847	51,1
79-	Les cours de français encouragent les relations interindividuelles chez les élèves	89	2,213	0,854	55,3
80-	Si l'établissement est reconnu comme catholique ou protestant, le personnel assure aux élèves une éducation religieuse telle que définie dans les règlements du comité catholique ou protestant du Conseil Supérieur de l'Education	88	3,318	0,575	83,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
81-	L'établissement reconnu comme catholique ou protestant dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux	81	0,963	1,374	24,1
82-	L'enseignement religieux dispensé est relié aux activités religieuses de l'établissement	82	2,890	0,841	72,3
83-	Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale	88	1,909	1,267	47,7
84-	Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales	89	2,180	1,055	54,5
85-	Un élève peut être dispensé des programmes d'enseignement religieux sur demande écrite de ses parents ou tuteurs	84	3,702	0,686	92,6
86-	Les élèves dispensés du programme d'enseignement religieux suivent un programme d'enseignement moral	70	2,671	1,696	66,8
87-	Le contrôle des connaissances religieuses ou morales se fait au moyen de vérifications périodiques dont la forme varie selon le degré de formation des élèves	87	2,345	1,267	58,6
88-	Les activités inscrites aux cours d'enseignement religieux ou moral encouragent la participation des élèves	89	3,079	0,604	77,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
89-	Les sciences religieuses ou morales dispensées par l'établissement développent chez les élèves la capacité de communiquer avec autrui	89	2,764	0,808	69,1
90-	Des activités d'ordre social font partie de l'enseignement religieux ou moral dispensé par l'établissement	88	2,614	0,859	65,3
91-	L'établissement dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de l'histoire	82	1,024	1,024	25,6
92-	L'établissement dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de la géographie	85	1,541	0,834	38,5
93-	Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences de l'homme	88	1,614	1,005	40,3
94-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de l'homme	89	2,270	1,014	56,7
95-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement constituent pour les élèves un précieux entraînement intellectuel pour acquérir l'habitude d'étayer leur raisonnement sur des faits vérifiables	71	1,141	0,968	28,5
96-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société	72	1,708	1,047	42,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
97-	L'enseignement de la géographie dispensé par l'établissement offre aux élèves l'occasion d'en faire l'application à un milieu spécifique	79	1,557	0,868	38,9
98-	Les cours d'histoire dispensés par l'établissement favorisent une prise de conscience de l'interaction du passé et du présent sur l'homme	75	1,720	1,161	43,0
99-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement utilise efficacement des volumes, du matériel et d'autres sources d'information	89	2,034	1,011	50,8
100-	L'établissement met à la disposition des élèves des volumes de référence adaptés au programme de sciences de la nature	85	1,906	1,113	47,6
101-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les sciences de la nature	87	2,379	0,938	59,5
102-	Le personnel de l'établissement voit à donner aux élèves une formation de base dans les mathématiques	89	3,584	0,557	89,6
103-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de se familiariser avec le langage de la science	87	1,977	1,050	49,4
104-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens critique	86	1,814	1,006	45,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
105-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement fait connaître les éléments fondamentaux du fonctionnement du milieu	87	1,678	0,941	[illegible],0
106-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement rend les élèves conscients de l'importance de leur action sur la nature	87	2,057	0,998	51,4
107-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement familiarise les élèves avec leur environnement	88	2,284	0,999	57,1
108-	Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer des attitudes positives face à la protection de l'environnement	87	2,310	0,963	57,8
109-	L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement provoque la curiosité des élèves pour les phénomènes naturels	87	2,3[illegible]9	0,925	59,5
110-	Le programme d'éducation physique dispensé par l'établissement prévoit la diffusion d'information relative à la santé	89	2,124	1,110	53,1
111-	L'établissement dispose de tests pour diagnostiquer les difficultés d'ordre psychomoteur des élèves	87	1,701	1,156	42,5
112-	L'établissement prévoit des règlements concernant la tenue vestimentaire des élèves pendant les périodes d'éducation physique ou d'activités sportives	89	3,326	0,945	83,1

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
113-	Le nombre maximum d'élèves dans une classe d'éducation physique est adapté aux objectifs poursuivis	86	2,163	1,371	54,1
114-	L'établissement dispose d'une assurance suffisante couvrant les risques d'accidents lors des activités d'éducation physique ou sportives	87	3,126	1,267	78,2
115-	Le gymnase ou la palestre dispose de fournitures et de matériel didactique adaptés aux besoins du programme d'éducation physique dispensé	86	2,860	1,112	71,5
116-	L'établissement dispose d'aménagements extérieurs destinés à l'éducation physique	89	1,371	1,284	34,3
117-	Pour dispenser son programme d'éducation physique, l'établissement utilise les aménagements physiques appartenant à la communauté locale	88	1,693	1,309	42,3
118-	L'établissement développe chez les élèves des habiletés motrices à caractère expressif, utilitaire et récréatif	89	2,753	0,865	68,8
119-	L'établissement permet aux élèves de développer la qualité de leur condition physique	88	2,455	0,964	61,4
120-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves d'acquérir l'habitude de pratiquer régulièrement des activités physiques pour maintenir une certaine énergie musculaire	88	2,307	1,091	57,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
121-	L'établissement développe chez les élèves une image positive de leur corps et du fonctionnement de celui-ci	89	2,663	0,834	66,6
122-	Les cours d'éducation physique dispensés par l'établissement développent chez les élèves des habitudes de comportement en regard des loisirs	89	2,607	0,990	65,2
123-	Des ressources de la communauté locale sont utilisées pour dispenser des activités d'apprentissage en arts	88	0,898	1,108	22,4
124-	Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, on possède assez de matériel courant et de consommation pour répondre aux besoins	84	2,452	1,095	61,3
125-	Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est d'une qualité qui convient à l'utilisation qui doit en être faite	83	2,807	0,911	70,2
126-	Dans chaque local utilisé pour l'enseignement des arts, le matériel courant et de consommation est entretenu et remplacé au besoin	82	2,720	0,966	68,0
127-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût de l'expression artistique	89	2,191	1,004	54,8
128-	Les cours d'arts dispensés par l'établissement développent la créativité chez les élèves	88	2,420	0,950	60,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
129-	L'établissement d'enseignement respecte les valeurs les plus fondamentales des enfants du préscolaire	66	3,091	0,543	77,3
130-	L'établissement d'enseignement introduit graduellement les enfants du préscolaire dans une société qui déborde leur famille et leur voisinage immédiat	66	3,091	0,690	77,3
131-	L'établissement d'enseignement permet aux enfants du préscolaire d'avoir des relations plus riches et plus variées avec leur environnement	67	2,836	0,725	70,9
132-	Les objectifs des classes maternelles sont expliqués aux parents au début de l'année scolaire	65	3,354	0,711	83,8
133-	Les enseignants affectés à la classe maternelle sont présents à l'arrivée des enfants	63	3,444	0,869	86,1
134-	Le personnel affecté à la classe maternelle maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au primaire	65	2,815	0,839	70,4
135-	Les enseignants affectés à la classe maternelle utilisent certains tests pour être en mesure de bien connaître les aptitudes des élèves	65	2,431	1,081	60,8
136-	Pour évaluer les enfants du préscolaire, l'établissement utilise l'observation en classe	65	2,985	1,000	74,6
137-	Pour évaluer les enfants du préscolaire, le personnel rencontre les parents	65	2,462	1,314	61,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
138-	L'évaluation des enfants du préscolaire est utilisée pour vérifier l'efficacité des méthodes d'enseignement en usage	64	1,359	1,279	34,0
139-	Les élèves fréquentant la classe maternelle de l'établissement respectent les règlements pertinents	65	3,246	0,465	81,2
140-	Le personnel affecté à la classe maternelle de l'établissement détient les qualifications pertinentes	65	3,692	0,524	92,3
141-	Un même enseignant à la maternelle est responsable de deux groupes ou moins d'élèves	65	3,723	0,755	93,1
142-	Le nombre d'enfants faisant partie de chacun des groupes de maternelle est inférieur à vingt	63	1,635	1,693	40,9
143-	L'établissement d'enseignement développe chez les enfants du préscolaire leur capacité d'utiliser un mode de fonctionnement qui leur permet de mieux intégrer ce qu'ils vivent	64	3,094	0,605	77,3
144-	Les objectifs poursuivis au premier cycle du primaire sont expliqués aux parents au début de l'année scolaire	78	2,397	1,244	59,9
145-	Au premier cycle du primaire, l'établissement accorde une grande importance à l'enseignement des matières de base (français, mathématiques, sciences religieuses ou morales)	78	3,564	0,496	89,1

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
146-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves du premier cycle du primaire de déployer leurs possibilités corporelles	64	1,359	1,279	34,0
147-	Les enseignants affectés à l'enseignement de la première année s'assurent que les élèves possèdent les prérequis essentiels à l'apprentissage des matières de base	65	3,246	0,465	81,2
148-	Le personnel affecté au premier cycle du primaire travaille en équipe	65	3,692	0,524	92,3
149-	Au cours de certaines journées pédagogiques, le personnel affecté au premier cycle du primaire a la possibilité de mettre en commun son vécu professionnel	65	3,723	0,755	93,1
150-	Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au préscolaire	63	1,635	1,693	40,9
151-	Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au deuxième cycle	64	3,094	0,605	77,3
152-	Les élèves fréquentant la première année du cours primaire respectent l'âge d'admission en conformité avec les règlements pertinents	78	2,397	1,244	59,9
153-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves du premier cycle du primaire d'accroître leur maîtrise sur le réel	78	3,564	0,496	89,1

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
154-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves du premier cycle du primaire d'acquérir des connaissances et des habiletés fondamentales	78	3,218	0,471	80,4
155-	Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire s'est fixé des objectifs à atteindre en regard de la maîtrise par les élèves des matières complémentaires	81	2,160	1,252	54,0
156-	Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire travaille en équipe	81	2,457	1,218	61,4
157-	Au cours de certaines journées pédagogiques, le personnel affecté au deuxième cycle du primaire à la possibilité de mettre en commun son vécu professionnel	81	2,704	0,949	67,6
158-	Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au premier cycle	78	2,179	0,984	54,5
159-	L'établissement dispense un programme d'anglais, langue seconde, aux élèves du second cycle du primaire	75	3,387	0,691	84,7
160-	L'établissement dispose de moyens pour évaluer le rendement des élèves en anglais	76	2,671	1,081	66,8
161-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves du second cycle du primaire la poursuite de l'acquisition des habiletés de base nécessaires à l'expression de soi	80	2,638	0,762	65,9

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
162-	L'établissement d'enseignement favorise, chez les élèves du second cycle du primaire, l'éclosion d'un sentiment de compétence et de satisfaction devant le travail accompli	81	2,790	0,732	69,8
163-	L'établissement fournit aux élèves de sixième année des renseignements sur l'école secondaire	75	2,707	1,030	67,7
164-	L'établissement fournit aux parents - principalement à ceux ayant des enfants fréquentant la sixième année - des renseignements sur l'école secondaire	74	2,243	1,113	56,1
165-	L'établissement dispose d'une politique concernant le passage des élèves au cours secondaire	75	2,987	1,064	74,7
166-	L'éducation dispensée par l'établissement est appropriée aux besoins spécifiques des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	88	2,364	1,002	59,1
167-	L'établissement d'enseignement dispose de services permettant de prévenir chez les élèves les difficultés d'adaptation et d'apprentissage	87	2,230	1,080	55,7
168-	L'établissement d'enseignement prévoit des mesures spéciales destinées à prévenir et à corriger les retards pédagogiques chez les élèves	87	2,414	0,852	60,3
169-	Le personnel de l'établissement comprend les élèves éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage	89	2,753	0,915	68,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
170-	Les enseignants ont la possibilité de consulter des spécialistes du domaine des difficultés d'adaptation et d'apprentissage	89	2,854	0,943	71,3
171-	L'établissement d'enseignement consulte les parents des élèves qui nécessitent une attention particulière à cause de difficultés d'adaptation	89	3,067	0,716	76,7
172-	L'établissement informe les parents des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation de leur enfant	89	3,135	0,639	78,4
173-	L'établissement d'enseignement assure aux élèves du primaire le développement des apprentissages fondamentaux	89	3,180	0,464	79,5
174-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves de s'épanouir comme personnes autonomes et créatrices	89	2,640	0,753	66,0
175-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves de se développer selon leurs talents particuliers et leurs ressources personnelles	89	2,270	0,831	56,7
176-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'aptitude à aimer et à être aimés	89	2,921	0,782	73,0
177-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de la gratuité	89	2,629	0,770	65,7
178-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens du travail méthodique, patient, ordonné, rigoureux qui caractérise l'effort intellectuel	88	2,807	0,561	70,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
179-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves une recherche constante de la vérité	88	2,773	0,779	69,3
180-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le souci du travail bien fait et le sens du devoir	89	2,888	0,661	72,2
181-	Le personnel de l'établissement forme les élèves au travail personnel	89	2,775	0,715	69,4
182-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect de soi et d'autrui	89	3,090	0,511	77,2
183-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'autonomie et la responsabilité	89	2,753	0,811	68,8
184-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves un jugement critique sur l'homme et la société	85	1,941	0,974	48,5
185-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'intériorité	86	2,058	0,969	51,5
186-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût du beau	89	2,742	0,712	68,5
187-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'aptitude à communiquer leur expérience	89	2,764	0,735	69,1
188-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'effort et de la discipline	89	2,978	0,497	74,4

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
189-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect de la vie	89	2,831	0,824	70,8
190-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'esprit d'équipe et la capacité de travailler en équipe	89	2,831	0,566	70,8
191-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le respect du milieu et de l'environnement	89	2,888	0,626	72,2
192-	L'établissement d'enseignement permet aux élèves de se préparer à leur rôle de citoyen	88	2,489	0,826	62,2
193-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens démocratique	89	2,393	0,869	59,8
194-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'appartenance socio-culturelle	88	1,989	0,947	49,7
195-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves la tolérance requise dans une société pluraliste	88	2,364	0,956	59,1
196-	L'établissement d'enseignement développe chez les élèves l'ouververture sur le monde, sur les personnes et sur les choses	89	2,573	0,885	64,3
197-	Les activités de consultation et d'animation auprès des élèves sont partie intégrante du programme éducatif de l'établissement	73	2,274	1,010	56,8

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
198-	Des documents d'information sur le fonctionnement des activités de consultation et d'animation sont mis à la disposition du personnel de l'établissement	74	2,108	1,122	52,7
199-	L'horaire institutionnel donne aux personnes rattachées à la consultation et à l'animation la latitude nécessaire pour exercer adéquatement leur profession	68	2,574	0,929	64,3
200-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation fait partie, s'il existe, du groupe chargé d'étudier les cas des élèves qui font problème (discipline, promotion, évaluation des comportements, etc.)	62	2,613	1,098	65,3
201-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc.) de l'établissement	64	1,297	1,354	32,4
202-	Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation a établi un réseau de communication avec les parents ou les tuteurs	67	1,985	1,126	49,6
203-	Les professionnels rattachés aux activités de consultation et d'animation rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention du principal	68	1,544	1,387	38,6
204-	Les locaux mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	66	2,015	1,331	50,4

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
205-	Le matériel et l'équipement mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats	65	2,109	1,254	52,7
206-	Des services de santé font partie intégrante du programme éducatif de l'établissement	87	2,437	0,979	60,9
207-	L'établissement dispose de personnel affecté aux services de santé	87	2,310	1,054	57,8
208-	L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de ses élèves	88	2,693	0,858	67,3
209-	L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel	86	1,012	1,176	25,3
210-	L'établissement d'enseignement dispose d'un service de premiers soins	89	1,888	1,010	47,2
211-	L'établissement d'enseignement dispose de personnel apte à prodiguer les premiers soins	89	1,753	1,042	43,8
212-	Le matériel de premiers soins est disponible facilement	88	2,807	0,864	70,2
213-	L'établissement maintient des liens avec les services de santé de la communauté locale	87	2,115	1,263	52,9
214-	Les élèves sont référés au médecin ou au dentiste de famille suite à l'administration de tests périodiques de dépistage	87	2,851	1,034	71,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
215-	Le personnel de l'établissement se préoccupe du programme de santé offert aux élèves	86	2,488	1,009	62,2
216-	Le programme de santé dispensé par l'établissement aide les élèves à connaître et à développer des habitudes de vie en santé	86	2,384	1,058	59,6
217-	Les élèves et le personnel sont informés des procédures à suivre en cas de blessures ou de maladie	88	2,205	1,068	55,1
218-	L'établissement évalue périodiquement les services de santé de l'école	88	1,375	1,069	34,4
219-	Des rapports réguliers sont faits au principal concernant les services de santé fournis aux élèves	89	1,787	1,294	44,7
220-	L'établissement offre un service de pastorale à ses élèves et aux autres membres de la communauté scolaire	84	2,560	1,084	64,0
221-	L'établissement dispose de personnel affecté à la pastorale	82	2,183	1,363	54,6
222-	L'animateur de pastorale est un personnage clef de l'animation de l'école	80	1,325	1,253	33,1
223-	Les parents sont informés des objectifs poursuivis par le service de pastorale de l'établissement	79	2,152	1,115	53,8
224-	Le service de pastorale maintient des liens avec les institutions religieuses de la communauté locale	79	2,595	1,073	64,9

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
225-	L'établissement recherche les besoins des élèves dans le domaine des services sociaux en collaboration avec les organismes de services sociaux concernés	86	1,779	1,125	44,5
226-	Le personnel de l'établissement connaît les services sociaux disponibles	88	2,148	0,960	53,7
227-	Le service de psychologie de l'établissement permet de dépister les difficultés de fonctionnement chez les élèves	80	2,438	1,047	60,9
228-	Le service de psychologie de l'établissement maintient un dossier pour les élèves lui ayant été référés	81	3,086	0,919	77,2
229-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement tiennent compte de ce qui est disponible dans la communauté locale	79	2,278	0,954	57,0
230-	Les activités socio-culturelles sont intégrées au programme éducatif de l'établissement	82	2,524	1,050	63,1
231-	Les activités étudiantes dispensées par l'établissement sont adaptées au besoin des élèves	76	2,882	0,794	72,0
232-	L'établissement offre durant la période du midi à l'intention des élèves, un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente	67	1,149	1,330	28,7
233-	Des facteurs d'ordre social ou financier n'entravent pas la participation des élèves aux activités étudiantes	79	2,089	1,569	52,2

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
234-	Le personnel de l'établissement offre sa collaboration dans l'organisation des activités socio-culturelles	86	2,547	1,019	63,7
235-	Le personnel de l'établissement offre son concours dans la gestion courante des activités socio-culturelles	85	2,259	1,180	56,5
236-	Les parents offrent leur collaboration dans l'organisation et la gestion des activités socio-culturelles	83	2,301	1,106	57,5
237-	Le programme d'activités étudiantes rencontre les besoins et les intérêts des élèves	75	2,547	1,037	63,7
238-	Les élèves participent aux activités sportives offertes par l'établissement	81	3,099	0,601	77,5
239-	Les équipements sportifs de l'établissement permettent d'offrir des activités sportives répondant aux besoins	87	2,517	0,921	62,9
240-	L'établissement dispose de locaux adéquats pour dispenser son programme d'activités étudiantes	80	1,938	1,197	48,4
241-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences de loisirs et récréatrices qui auront une valeur immédiate et future	71	2,394	1,055	59,9
242-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités	78	2,269	0,970	56,7

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
243-	Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement développent chez les élèves des qualités de leader	78	2,013	0,940	50,3
244-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves la coopération	71	2,310	1,015	57,7
245-	Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves l'auto-direction	69	2,101	1,009	52,5
246-	Le fonctionnement de la cafétéria répond aux besoins des élèves	21	2,571	1,218	54,3
247-	Les politiques relatives à la préparation des repas dans la cafétéria de l'école respectent les normes d'une saine alimentation	18	2,889	0,936	72,2
248-	Le personnel du service de la cafétéria tient compte du guide alimentaire canadien	18	2,000	1,599	50,0
249-	Les repas servis à la cafétéria de l'établissement favorisent l'adoption par les élèves de saines habitudes alimentaires	18	2,778	1,030	69,4
250-	Les menus (repas complets ou collation) offerts par la cafétéria sont conformes à un programme de nutrition déterminé par l'établissement	16	2,063	1,435	51,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
251-	Des repas complets sont offerts aux élèves par la cafétéria de l'établissement	20	2,400	1,562	60,0
252-	Le mode d'opération de la cafétéria de l'établissement permet aux usagers de disposer d'un temps raisonnable pour y prendre leur repas	19	2,737	0,849	68,4
253-	L'entretien de la cafétéria de l'établissement répond aux exigences normales de l'hygiène et de la propreté	20	3,000	0,894	75,0
254-	Les locaux des services alimentaires sont utilisés de façon fonctionnelle	22	2,955	0,878	73,9
255-	L'équipement et le matériel employés par le personnel des services alimentaires sont utilisés de façon fonctionnelle	21	3,000	0,756	75,0
256-	Les politiques établies pour les services alimentaires sont précédées d'une consultation auprès des personnes intéressées	17	2,176	1,339	54,4
257-	Les employés des services alimentaires rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention de leur supérieur	16	0,875	1,269	21,9
258-	La surveillance des élèves pendant la période du midi est adéquate	52	2,404	1,061	60,1
259-	La structure administrative du secteur du transport scolaire permet un fonctionnement souple et efficace	86	1,721	1,148	43,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
260-	Le transport scolaire tient compte des besoins des élèves	84	1,798	1,193	44,9
261-	Le transport scolaire tient compte de l'organisation pédagogique de l'établissement	84	1,560	1,266	39,0
262-	Le principal et ses adjoints ont une bonne connaissance des programmes d'études disponibles dans le système scolaire	89	2,831	0,545	70,8
263-	Le principal et ses adjoints connaissent les besoins en éducation de la communauté locale	89	2,820	0,680	70,5
264-	Le principal et ses adjoints assurent la participation des enseignants dans l'élaboration des politiques de l'établissement	88	3,148	0,534	78,7
265-	Le personnel enseignant a été consulté lors du choix du nombre d'étapes comprises dans le calendrier scolaire de l'établissement	84	2,202	1,478	55,1
266-	Le principal et ses adjoints s'assurent que le personnel de l'établissement comprend les objectifs poursuivis par l'établissement	88	3,034	0,553	75,9
267-	Le principal et ses adjoints s'assurent de la compréhension des enseignants concernant les objectifs de la commission scolaire	82	2,768	0,611	69,2
268-	Au sein de la structure administrative de l'établissement les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement définies	88	2,977	0,603	74,4

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
269-	Au sein de la structure administrative de l'établissement, les responsabilités et les prérogatives de chacun sont clairement connues de tous	88	2,784	0,790	69,6
270-	Le principal et ses adjoints assignent les tâches d'enseignement en tenant compte des objectifs de l'établissement	79	2,734	0,924	68,4
271-	La répartition des dépenses de l'établissement est conforme à ses objectifs	88	2,864	0,868	71,6
272-	Un programme d'activités pour les journées de planification mises à la disposition du personnel (journées pédagogiques) est prévu au début de l'année scolaire	85	2,306	1,256	57,6
273-	Avant le 15 octobre, le principal convoque une assemblée générale des parents afin d'y former un comité d'école	86	3,698	0,592	92,4
274-	Le principal invite les enseignants à procéder avant le 15 octobre à la désignation de leur représentant au comité d'école	86	3,709	0,588	92,7
275-	Le principal ou un adjoint apporte une contribution active au comité d'école	87	3,644	0,502	91,1
276-	Les parents ont l'entière responsabilité du fonctionnement de leurs comités	88	3,136	0,726	78,4

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
277-	Le principal et ses adjoints tiennent compte des suggestions ou recommandations fournies par le comité d'école	87	3,253	0,435	81,3
278-	L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec le milieu socio-économique	87	2,000	1,145	50,0
279-	L'établissement dispose d'un réseau interne de communication adapté à ses besoins	88	2,929	0,711	73,0
280-	L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec les parents	89	2,843	0,669	71,1
281-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement informe les parents sur les règlements généraux de l'école	89	3,146	0,881	78,7
282-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents le nom des enseignants de leur enfant	89	3,000	1,298	75,0
283-	Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents le calendrier des activités de l'école	89	2,371	1,456	59,3
284-	L'établissement d'enseignement consulte les parents lors de l'élaboration du calendrier scolaire	82	1,829	1,463	45,7
285-	L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur le règlement de l'école	88	3,023	0,797	75,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
286-	Les parents reçoivent de l'information sur le système d'éducation	88	2,057	1,015	51,4
287-	Les parents peuvent compter sur un accès à l'école qui leur permettent d'avoir au besoin des contacts personnels avec les enseignants	89	3,371	0,527	84,3
288-	Les parents peuvent compter sur un accès à l'école leur permettant d'avoir au besoin des contacts avec la direction	89	3,483	0,500	87,1
289-	L'établissement se maintient en relation avec les institutions scolaires de la communauté locale ou régionale	89	2,820	0,978	70,5
290-	L'établissement utilise les rencontres parents-maîtres pour entrer en contact avec les parents	88	3,057	0,697	76,4
291-	Les élèves de l'établissement reçoivent de l'information sur le système d'éducation du Québec	77	0,896	0,906	22,4
292-	L'établissement utilise des lettres personnelles pour entrer en contact avec les parents	89	2,348	0,961	58,7
293-	L'établissement utilise des lettres circulaires pour entrer en contact avec les parents	89	3,371	0,548	84,3
294-	L'établissement a recours à des appels téléphoniques pour entrer en contact avec les parents	89	3,180	0,610	79,5

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
295-	L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents	88	0,966	0,982	24,1
296-	L'établissement d'enseignement favorise la publication d'un journal étudiant	80	1,025	1,275	25,6
297-	L'établissement d'enseignement publie un périodique	85	1,047	1,430	26,2
298-	Le personnel de l'établissement tient compte des réseaux informels de communication	88	2,273	1,095	56,8
299-	Les retards et les absences répétés des élèves sont signalés au personnel concerné	89	3,371	0,607	84,3
300-	Les élèves fréquentant l'établissement ont été inscrits pour l'année en cours	89	3,775	0,444	94,4
301-	Le principal et ses adjoints partagent judicieusement leur temps entre des fonctions administratives et des tâches de supervision de l'enseignement	84	2,619	0,844	65,5
302-	Les ressources matérielles de l'établissement sont utilisées efficacement	89	2,921	0,640	73,0
303-	Les ressources matérielles de l'établissement sont accessibles aux élèves handicapés physiquement	30	1,333	1,398	33,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
304-	L'établissement d'enseignement met à la disposition des comités mis sur pied par les parents, les ressources matérielles nécessaires à leur fonctionnement	86	3,081	0,750	77,0
305-	Le drapeau officiel de la province est arboré sur l'établissement	89	2,146	1,864	53,7
306-	Pour tenir des réunions, la direction dispose de locaux adéquats	89	2,955	1,170	73,9
307-	Le secrétariat de l'établissement dispose de l'équipement nécessaire au travail à effectuer	88	3,091	0,834	77,3
308-	Le principal et ses adjoints rendent les services de secrétariat disponibles aux enseignants	89	2,989	0,855	74,7
309-	L'équipement audio-visuel appartenant à l'établissement est en bon état	89	3,000	0,861	75,0
310-	L'établissement met en valeur les aptitudes particulières de chacun des professionnels de l'enseignement à son service	84	2,643	0,921	66,1
311-	Le principal et ses adjoints utilisent les services professionnels mis à leur disposition par la commission scolaire	83	2,928	0,636	73,2
312-	Le choix des matières à confier à des enseignants spécialistes se fait avec les professeurs titulaires	75	1,853	1,476	46,3

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
313-	Le principal et ses adjoints voient à développer l'esprit d'équipe chez les professionnels de l'enseignement	81	2,938	0,880	73,5
314-	L'établissement assure le ressourcement de son personnel	88	2,648	0,966	66,2
315-	La procédure de remplacement des enseignants absents (la suppléance) est adaptée aux besoins de l'établissement	89	3,236	0,600	80,9
316-	Les modes de regroupement des élèves retenus par l'établissement sont adaptés aux fins poursuivies	86	3,047	0,645	76,2
317-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent la mise sur pied de cours de récupération pour les élèves qui en ont besoin	81	2,395	1,074	59,9
318-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent l'encadrement des élèves	83	2,843	0,912	71,1
319-	Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent le développement d'activités étudiantes	75	1,947	1,142	48,7
320-	L'établissement s'assure la participation de parents bénévoles lors des sorties éducatives à l'intention des élèves	89	3,045	0,806	76,1

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
321-	Le principal et ses adjoints participent à l'élaboration des politiques de discipline en classe	89	1,764	1,171	44,1
322-	Il existe dans l'établissement un règlement écrit à l'intention des élèves	87	2,552	1,396	63,8
323-	L'établissement dispose de politiques adaptées en regard de la sécurité des élèves	89	2,944	0,784	73,6
324-	L'établissement possède des règlements relatifs à l'utilisation de ses ressources matérielles	89	2,528	0,913	63,2
325-	L'établissement s'assure de la sécurité des élèves utilisant le transport scolaire (zone de débarcadère)	85	3,024	0,867	75,6
326-	Il y a inspection annuelle des locaux de l'établissement concernant divers points reliés à la sécurité publique	89	2,775	1,252	69,4
327-	Il y a inspection annuelle des terrains de l'établissement concernant divers points reliés à la sécurité publique	89	2,539	1,316	63,5
328-	Le principal et ses adjoints ont préparé un plan détaillé pour l'évacuation rapide et ordonnée de l'établissement	89	2,921	1,192	73,0
329-	Le plan d'évacuation de l'école a été préparé en collaboration avec le service local de pompiers	84	1,440	1,657	36,0

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
330-	Grâce aux exercices de sauvetage, les enseignants et les élèves sont familiers avec la procédure à suivre en cas d'incendie	87	2,529	1,267	63,2
331-	L'établissement dispose de moyens de sécurité (extincteurs, sorties de secours, escaliers de sauvetage) adéquats	89	3,258	0,679	81,5
332-	Le principal et ses adjoints prennent les dispositions pour contrôler le va-et-vient des élèves dans les divers locaux de l'établissement	88	2,955	0,782	73,9
333-	Le principal et ses adjoints s'assurent de l'entretien préventif de l'équipement	88	2,852	0,936	71,3
334-	Sur les terrains entourant les bâtisses de l'établissement, des politiques de sécurité sont établies	89	2,562	1,111	64,0
335-	En hiver, la neige et la glace sont enlevées rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers	89	2,517	1,123	62,9
336-	L'établissement a accès rapidement à des services d'urgence en cas d'accidents	88	2,898	0,892	72,4
337-	Les travaux d'entretien sont assurés afin de veiller au bon état des locaux de l'établissement	89	3,011	0,711	75,3
338-	L'établissement tient à jour un dossier personnel de chaque élève	89	3,315	0,843	82,9

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
339-	Le personnel de l'établissement utilise les renseignements recueillis lors de l'inscription annuelle des élèves	89	3,011	0,786	75,3
340-	Les dossiers du personnel ne sont accessibles qu'à la direction de l'école	71	2,592	1,773	64,8
341-	L'établissement tient un registre des présences des élèves en classe	89	3,573	0,616	89,3
342-	Le principal et ses adjoints soumettent à qui de droit, dans les formes prescrites et dans les délais prévus, les rapports administratifs requis	88	3,398	0,899	84,9
343-	Le principal et ses adjoints évaluent la performance de leurs employés	85	2,176	1,348	54,4
344-	Le principal et ses adjoints sont disponibles lorsqu'un enseignant a besoin d'aide sur le plan professionnel	89	3,247	0,675	81,2
345-	Le principal et ses adjoints prennent les mesures nécessaires pour vérifier régulièrement si l'enseignement dispensé répond aux objectifs poursuivis par l'établissement	89	2,337	0,982	58,4
346-	L'établissement met à la disposition des enseignants des volumes et des articles de périodiques reliés à l'enseignement	89	2,955	0,733	73,9
347-	Le principal et ses adjoints supervisent l'évaluation des élèves	89	2,663	0,847	66,6

Numéro	Question	Nombre de réponses	Moyenne sur 4	Ecart-type	Moyenne sur 100
348-	Le principal et ses adjoints conseillent les enseignants au plan de la didactique générale et des objectifs des programmes	89	2,326	0,871	58,1
349-	L'organisation pédagogique de l'établissement favorise l'individualisation de l'enseignement	86	2,058	0,881	51,5
	L'ensemble des énoncés :	349	2,498	0,607	62,5

Annexe "E"

Les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score moyen de l'ensemble des énoncés

Les énoncés dont les scores moyens sont statistiquement plus faibles que le score moyen de l'ensemble des énoncés

---

257- Les employés des services alimentaires rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention de leur supérieur

291- Les élèves de l'établissement reçoivent de l'information sur le système d'éducation du Québec

123- Des ressources de la communauté locale sont utilisés pour dispenser des activités d'apprentissage en arts

81- L'établissement reconnu comme catholique ou protestant dispose d'un ou de plusieurs locaux aménagés spécialement pour répondre aux besoins de l'enseignement religieux

295- L'établissement a recours à des visites à domicile pour entrer en contact avec les parents

209- L'établissement recueille des renseignements sur l'état de santé de son personnel

91- L'établissement dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de l'histoire

296- L'établissement d'enseignement favorise la publication d'un journal étudiant

297- L'établissement d'enseignement publie un périodique

3- L'établissement d'enseignement encourage les enseignants à participer à la vie socio-économique de la région

95- Les cours d'histoire dispensés par l'établissement constituent pour les élèves un précieux entraînement intellectuel pour acquérir l'habitude d'étayer leur raisonnement sur des faits vérifiables

232- L'établissement offre durant la période du midi à l'intention des élèves, un programme d'activités répondant à leurs besoins de loisirs et de détente

49- Au début de l'année scolaire, l'établissement d'enseignement fournit aux parents la liste de ses manuels scolaires

73- L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français parlé

201- Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation participe à l'élaboration des politiques pédagogiques (horaire, programme, calendrier, etc.) de l'établissement

16- L'établissement d'enseignement s'est donné un projet éducatif

222- L'animateur de pastorale est un personnage clef de l'animation de l'école

303- Les ressources matérielles de l'établissement sont accessibles aux élèves handicapés physiquement

138- L'évaluation des enfants du préscolaire est utilisée pour vérifier l'efficacité des méthodes d'enseignement en usage

116- L'établissement dispose d'aménagements extérieurs destinés à l'éducation physique

218- L'établissement évalue périodiquement les services de santé de l'école

329- Le plan d'évacuation de l'école a été préparé en collaboration avec le service local de pompiers

9- L'établissement organise à l'intention de la communauté locale des expositions de travaux produits par les élèves

2- L'établissement d'enseignement possède les instruments nécessaires lui permettant de faire l'étude des besoins de son milieu

72- L'établissement dispose d'instruments pour diagnostiquer les difficultés de langage des élèves en français, langue maternelle

20- Le personnel enseignant tient compte des recherches exécutées dans le cadre de taxonomies des objectifs d'apprentissage

92- L'établissement dispose de l'équipement nécessaire à l'enseignement de la géographie

203- Les professionnels rattachés aux activités de consultation et d'animation rédigent un rapport annuel de leurs activités à l'intention du principal

97- L'enseignement de la géographie dispensé par l'établissement offre aux élèves l'occasion d'en faire l'application à un milieu spécifique

261- Le transport scolaire tient compte de l'organisation pédagogique de l'établissement

93- Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences de l'homme

142- Le nombre d'enfants faisant partie de chacun des groupes de maternelle est inférieur à vingt

35- L'école établit des standards de performance clairs et réalistes en relation avec les objectifs d'apprentissage

67- L'utilisation des journées inter-étapes répond à des objectifs de rencontres avec les parents

105- L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement fait connaître les éléments fondamentaux du fonctionnement du milieu

117- Pour dispenser son programme d'éducation physique, l'établissement utilise les aménagements physiques appartenant à la communauté locale

111- L'établissement dispose de tests pour diagnostiquer les difficultés d'ordre psychomoteur des élèves

96- Les cours d'histoire dispensés par l'établissement permettent aux élèves de comprendre comment et pourquoi les humains s'organisent et vivent en société

259- La structure administrative du secteur du transport scolaire permet un fonctionnement souple et efficace

98- Les cours d'histoire dispensés par l'établissement favorisent une prise de conscience de l'interaction du passé et du présent sur l'homme

6- Les objectifs de l'établissement tiennent compte de ceux poursuivis à l'école secondaire

55- L'établissement s'assure de coordonner les forces éducatives de son milieu socio-économique

211- L'établissement d'enseignement dispose de personnel apte à prodiguer les premiers soins

321- Le principal et ses adjoints participent à l'élaboration des politiques de discipline en classe

225- L'établissement recherche les besoins des élèves dans le domaine des services sociaux en collaboration avec les organismes de services sociaux concernés

219- Des rapports réguliers sont faits au principal concernant les services de santé fournis aux élèves

260- Le transport scolaire tient compte des besoins des élèves

104- Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de développer leur sens critique

284- L'établissement d'enseignement consulte les parents lors de l'élaboration du calendrier scolaire

312- Le choix des matières à confier à des enseignants spécialistes se fait avec les professeurs titulaires

13- Le personnel étudie les raisons entraînant les dommages causés à l'école par les usagers

210- L'établissement d'enseignement dispose d'un service de premiers soins

74- L'établissement dispose de tests permettant de diagnostiquer les difficultés des élèves en français écrit

100- L'établissement met à la disposition des élèves des volumes de référence adaptés au programme de sciences de la nature

83- Pour dispenser les différentes activités prévues au programme d'enseignement religieux ou moral, l'établissement utilise des aménagements physiques appartenant à la communauté locale

69- L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur les formes d'évaluation utilisées

240- L'établissement dispose de locaux adéquats pour dispenser son programme d'activités étudiantes

184- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves un jugement critique sur l'homme et la société

319- Les modes de regroupement des élèves adoptés par l'établissement favorisent le développement d'activités étudiantes

57- Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement est adapté aux besoins de communications des résultats scolaires aux parents

59- Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement favorise une coopération étroite entre les parents et l'école

103- Les cours de sciences de la nature dispensés par l'établissement permettent aux élèves de se familiariser avec le langage de la science

202- Le personnel rattaché aux activités de consultation et d'animation a établi un réseau de communication avec les parents ou les tuteurs

29- Les plans d'études offerts par l'établissement comprennent des critères d'évaluation rattachés aux objectifs visés

194- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'appartenance socio-culturelle

278- L'établissement dispose d'un réseau efficace de communication avec le milieu socio-économique

243- Les activités socio-culturelles offertes par l'établissement développent chez les élèves des qualités de leader

50- Le personnel enseignant évalue périodiquement les manuels scolaires en usage afin de connaître leur adaptation aux programmes

204- Les locaux mis à la disposition des services de consultation et d'animation sont adéquats

99- L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement utilise efficacement des volumes, du matériel et d'autres sources d'information

61- Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de fournir des données utiles pour orienter le cheminement des élèves

78- L'enseignement du français dispensé par l'établissement permet aux élèves de développer leur sens critique

106- L'enseignement des sciences de la nature dispensé par l'établissement rend les élèves conscients de l'importance de leur action sur la nature

286- Les parents reçoivent de l'information sur le système d'éducation

349- L'organisation pédagogique de l'établissement favorise l'individualisation de l'enseignement

185- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le sens de l'intériorité

245- Le programme d'activités étudiantes fournit des expériences qui intensifient les possibilités de développer chez les élèves l'auto-direction

198- Des documents d'information sur le fonctionnement des activités de consultation et d'animation sont mis à la disposition du personnel de l'établissement

60- Le bulletin scolaire utilisé par l'établissement permet de rappeler aux élèves les progrès réalisés et les déficiences à combler

213- L'établissement maintient des liens avec les services de santé de la communauté locale

110- Le programme d'éducation physique dispensé par l'établissement prévoit la diffusion d'information relative à la santé

5- Les objectifs de l'établissement répondent aux besoins du milieu

226- Le personnel de l'établissement connaît les services sociaux disponibles

223- Les parents sont informés des objectifs poursuivis par le service de pastorale de l'établissement

151- Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au deuxième cycle

158- Le personnel affecté au deuxième cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au premier cycle

84- Les ressources de la communauté locale sont utilisées pour compléter les activités d'apprentissage en sciences religieuses ou morales

150- Le personnel affecté au premier cycle du primaire maintient des contacts avec les enseignants oeuvrant au préscolaire

127- L'établissement d'enseignement développe chez les élèves le goût de l'expression artistique

70- L'établissement d'enseignement fournit aux parents des indications sur certaines méthodes pédagogiques

79- Les cours de français encouragent les relations interindividuelles chez les élèves

31- Les différentes activités d'apprentissage retenues par l'établissement respectent les caractéristiques individuelles des élèves

Annexe "F"

Répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles

Répartition selon des thèmes des énoncés dont les scores moyens sont plutôt faibles

thèmes	numéros des énoncés
A- la communication	49- 57- 59- 60- 61- 67- 70- 110- 150- 151- 158- 198- 202- 203- 213- 219- 223- 226- 257- 278- 284- 286- 291- 295- 296- 297- 312
B- les ressources matérielles et techniques	13- 81- 83- 84- 91- 92- 93- 99- 100- 116- 117- 123- 204- 210- 240- 303
C- le développement des élèves	78- 79- 95- 96- 98- 103- 104- 105- 106- 127- 184- 185- 194- 243- 245
D- les procédures d'évaluation	20- 29- 35- 50- 69- 72- 73- 74- 111- 138- 218
E- le contexte socio-économique	2- 3- 5- 6- 9- 55- 97- 225
F- l'organisation de l'école	142- 232- 259- 260- 261- 319- 349
G- divers	16- 31- 201- 209- 211- 222- 321- 329